

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s



Action « Dehors n'est pas un logement ! », Dunkerque, 4.03.2020

PSM

Courriel : sensibilisation@psmigrants.org

Téléphone : 06 99 47 19 18

SOMMAIRE

CONTEXTE D'ACTION	1
I. Une situation qui s'aggrave encore pour les personnes exilées.....	2
II. En réponse, des interpellations et alertes des associations à de multiples niveaux.....	8
ACTIVITES DE LA PSM	12
I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques	13
1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer.....	13
A. Organisation et animation de formations juridiques.....	13
B. Organisation et animation d'ateliers sensibilisation.....	14
C. Autres temps de formation.....	14
2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse.....	14
A. Organisation d'ateliers réflexifs en lieu et place du forum inter-associatif annuel....	14
B. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles.....	15
C. Conférences autour de personnes et associations ressources.....	17
3. Documentation, recensement et mise à disposition des outils	18
II. Coordination et actions collectives	19
1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis.....	19
A. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux.....	19
B Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives.....	22
C. Animation des commissions thématiques de la PSM.....	26
2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives.....	28
A. Participation à l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels....	28
B. Campagnes contre la criminalisation des personnes solidaires.....	29
3. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation.....	30
A. La coordination de contentieux et d'actions juridiques	30
B. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation.....	33
C. Coordination du Journal des Jungles.....	34
III. Vie associative et communication interne	35
1. Organisation interne de la PSM	35
2. Fonctionnement des commissions et du CA.....	35
« Commission finances ».....	35

« Commission employeuse ».....	36
« Commission communication ».....	36
« Commission Bienveillance et gestion des conflits ».....	36
Conseil d'administration.....	37
3. Organisation et conditions de travail des salariées.....	37

LEXIQUE.....	39
---------------------	-----------

L'association Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. En 2020, elle rassemble **30** associations et collectifs accompagnant les personnes exilées sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi le long du littoral, jusqu'à Dieppe, Ouistreham et Cherbourg. La PSM compte également **17** membres individuel.le.s. Elle est au service des bénévoles et militant.e.s de son réseau. Le présent rapport* porte sur les activités réalisées entre le 01.01.2020 et le 31.10.2020.

Pour l'année 2020, la PSM a travaillé autour de 3 objectifs spécifiques :

- Les acteurs associatifs renforcent leurs compétences, analysent leurs pratiques
- Les associations se connaissent, se coordonnent et agissent ensemble
- La PSM améliore sa vie interne et sa gouvernance

*** Règles de féminisation**

Ce rapport a été « féminisé » afin de rendre visible la présence de femmes parmi les personnes exilées, ainsi que parmi les bénévoles et personnes militantes qui les accompagnent. Les formes longues (ex : « les femmes et les hommes ») et les tournures neutres (ex : « les personnes exilées ») ont été privilégiées, mais vous rencontrerez également souvent des formes contractées, faisant usage du point. Ainsi, « les exilées et exilés » devient « les exilé.e.s » ; « certains et certaines » devient « certain.e.s ».

CONTEXTE D'ACTION

L'année 2020 a été marquée par une aggravation des conditions de survie des personnes exilées dans les différentes « jungles », y compris en ce qui concerne la réponse aux besoins les plus fondamentaux que sont, par exemple, un accès (suffisant) à l'eau ou encore à un hébergement inconditionnel. Cet hiver 2019-2020, il n'y a pas même eu d'hébergement d'urgence proposé aux personnes exilées par les autorités étatiques. Un dispositif d'urgence de 2 ou 3 nuits a bien été mis en place par les préfetures à Calais et Grande-Synthe face à l'arrivée de la tempête « Ciara » en février 2020, mais c'était pour mieux remettre les personnes à la rue dès le 11 février, comme l'ont dénoncé les associations de Grande-Synthe dans un [communiqué sur ce dur "retour à la réalité"](#).

Plusieurs facteurs sont à considérer dans cette aggravation de la situation, et notamment :

- L'impact de la crise pandémique, et des choix faits par les autorités pour la « gérer »
- La poursuite des politiques d'expulsion des lieux de (sur)vie, y compris pendant cette crise
- La surenchère politique du côté français, comme du côté anglais, autour de renégociations d'accords bilatéraux et, plus largement dans la perspective du Brexit
- Une frontière de plus en plus cadenassée, qui continue à tuer

Les associations ont dû, face à cela, réinventer leurs actions pour faire face à l'aggravation des conditions de survie dans un contexte de crise sanitaire. Elles jouent toujours plus un rôle palliatif face aux besoins humanitaires. Mais elles ont, pour autant, maintenu des interpellations collectives auprès des autorités, et ont créé des outils de collecte des données inédits pour documenter la situation et avoir un rapport de force étayé face aux autorités.

I. Une situation qui s'aggrave encore pour les personnes exilées

Une gestion de la crise sanitaire inégale et chaotique à la frontière

Dès le début du confinement, une recrudescence massive des violences policières à l'égard des personnes exilées a été constatée à Calais, Grande-Synthe et Ouistreham. Le 13 avril, des habitant.e.s de campements à Calais adressaient ainsi [une lettre ouverte au préfet](#) pour dénoncer les violences policières et propos racistes subis. D'autres violences, telles que des discriminations à l'accès aux bus dans les villes de Calais et de Dunkerque ont été rapportées, ainsi que des discriminations aux entrées des supermarchés.

L'aggravation des conditions de survie et l'augmentation nette des violences policières sont également liées à une politique soutenue d'expulsions des lieux de (sur)vie, celle-ci ayant été maintenue pendant tout le confinement, et ayant même connu un net durcissement à partir de juillet 2020.

Les associations, par ailleurs très inquiètes de l'absence de mesures adaptées pour protéger les personnes exilées bloquées à la frontière, ont multiplié les interpellations, et ce dès le début du mois de mars. Parmi celles-ci, ce [courrier conjoint envoyé par des associations de Calais et de Grande-Synthe le 16 mars 2020 aux deux préfetures](#), demande, *a minima*, « l'ouverture de plusieurs lieux d'hébergement inconditionnels, la mise en place de site de distribution alimentaire en nombre suffisant pour limiter les regroupements d'un trop grand nombre de personnes, l'ouverture de dispositifs spécifiques requis dans le cas de la protection des mineurs isolés, ou encore le déploiement de nombreux points d'accès à l'eau et au savon. »

Des possibilités de départ vers différents centres réquisitionnés (avec des conditions d'accueil visiblement très variables) ont finalement été offertes aux personnes exilées bloquées à Calais et Grande-Synthe. Le confinement ayant été décidé dès le 17 mars, il aura cependant fallu attendre le 3

avril pour Calais, et le 6 avril pour Grande-Synthe pour que les premiers départs se fassent. Par ailleurs, cette mise à l'abri des personnes, qui n'a pas toujours été volontaire à Grande-Synthe notamment, n'a pu être que très partielle, la majorité des personnes restant au final « confinées dans la rue », avec un accès aux différents services de base encore plus compliqué et limité qu'auparavant.

A Ouistreham, la situation a été quelque peu différente puisqu'un lieu d'hébergement a été réquisitionné, et placé sous la gestion de la Croix Rouge par la Préfecture dès le 20 mars, pour accueillir la soixantaine de personnes exilées (sur)vivant dans un campement au centre de la ville. Le maire s'étant empressé par la suite de faire « nettoyer » le campement ainsi vidé, et empierrier le site.

A Cherbourg, les services de l'Etat sont totalement absents concernant la mise à l'abri des personnes exilées. Une vingtaine de personnes ont pu accéder l'après-midi à un accueil de jour, ouvert par le CCAS et géré par l'association Itinérance Cherbourg, où on leur demandait de respecter les consignes sanitaires (lavage des mains, distanciation sociale, prise de température). Mais elles devaient ensuite repartir vers leur campement, pour y dormir à deux ou trois par tente, dans des conditions de promiscuité extrêmes...

Dans le Béthunois, même silence et inaction des autorités : les personnes exilées « en transit », soit restent dans les bois, soit sont hébergées par des bénévoles ou militant.e.s.

A Steenvoorde enfin, l'accueil de jour, géré par l'association [Terre d'Errance Steenvoorde](#), est resté ouvert la nuit. Les personnes exilées y ont ainsi été confinées 24h/24h, à la demande des autorités.

Au final, les autorités ont répondu à la crise sanitaire à la frontière de manière inégale, et généralement chaotique, sans chercher par ailleurs à prendre appui sur les acteurs et actrices de terrain. Médecins du Monde et la Croix Rouge ont pu participer à la coordination de la réponse sanitaire à Calais, en organisant des maraudes conjointes d'information et d'orientation des personnes exilées, mais ça n'a pas été le cas à Grande-Synthe par exemple. Et plus généralement, les autorités ont plutôt choisi de tenir les associations de terrain à distance des discussions et décisions sur les mesures adaptées à mettre en place. Lorsqu'elles n'optaient pas, comme à Calais, pour des entraves plus directes à l'action des bénévoles et militant.e.s qui, en effectif réduit, poursuivaient leur action auprès des personnes exilées restées à la rue. [Des bénévoles d'Utopia56 et de l'Auberge des migrants, en possession d'attestations dérogatoires, ont ainsi été verbalisé.e.s à plusieurs reprises](#) pour non-respect des mesures de confinement...

Tenues à distance donc, mais constatant néanmoins de grands écarts entre les annonces publiques des autorités préfectorales et la réalité de la situation pour les personnes exilées, des associations à Calais et Grande-Synthe se sont mises à « vérifier » l'effectivité des annonces préfectorales sur le terrain, en réalisant un travail de collecte d'informations sur l'ensemble des manquements dans l'accès à des services minimums, et diverses violations des droits des personnes.

Des violences d'État assumées : une politique d'expulsion qui bat son plein

De janvier à juin, les expulsions des différents lieux de (sur)vie se sont déroulées de manière répétée, parfois quotidiennes, et s'accompagnent de destruction de biens et d'arrestations arbitraires à Calais, Ouistreham et Grande-Synthe. Ces expulsions se sont maintenues malgré un contexte sanitaire épidémique, précarisant toujours plus les personnes exilées. Pour les territoires du Calaisis et du

Dunkerquois, c'est le *Human Rights Observers project* (HRO) qui documente ces expulsions à travers un travail considérable d'observation et de compilation des données. Ce travail assoit la crédibilité des interpellations menées par les associations, notamment dans une perspective de remise en cause de ces expulsions aux bases légales souvent questionnables.

Sur deux autres lieux de (sur)vie, à Steenvoorde et Saint-Hilaire Cottes, les expulsions de terrain se traduisent par des destructions d'affaires personnelles, et sont rendues invisibles par l'absence de bases légales connues, privant les personnes premières concernées de possibilités de recours.

Sur les questions d'expulsion de terrain elles-mêmes, et malgré l'expertise dont dispose aujourd'hui le réseau PSM, les défis restent donc importants. Les pratiques des autorités et les procédures juridiques utilisées privent trop souvent les personnes concernées et leurs soutiens de la possibilité d'agir. Nous constatons que les délais pour agir contre une expulsion, voire même d'en informer les personnes concernées habitantes de terrain sont réduits à néant, privant les personnes de recours, ou même de la possibilité de choisir de ne pas vivre l'expulsion. De surcroît, la violence des expulsions laisse non seulement les personnes dans une précarité matérielle, mais a pu également mener à un « traumatisme collectif », notamment au cours de l'été à Calais, ayant des conséquences importantes sur la santé mentale des personnes et des groupes.

Les outils employés par l'administration restent :

- L'ordonnance sur requête aux fins d'expulsion : l'ordonnance est demandée par le ou la propriétaire du terrain. Elle se fonde sur le fait que l'huissier.e en charge de la notification de l'assignation devant le tribunal n'a pas été en capacité d'identifier les personnes à expulser. Or, l'on sait que, souvent, les huissier.e.s ne font que très peu en sorte de pouvoir communiquer avec des personnes ne parlant pas français et ne connaissant pas les procédures de l'administration française. Pourtant, la procédure sur requête est une arme redoutable, car elle ne permet pas de présenter au juge les éléments qui pourraient lui permettre de juger de l'opportunité d'une expulsion et, une fois qu'elle est prise, elle permet d'exécuter l'expulsion avec utilisation de la force publique plusieurs fois pour le même lieu. Dorénavant ces ordonnances sont affichées le jour même, ou la veille au soir, aucune diligence n'étant mise en place pour informer ou laisser le temps de s'informer les personnes concernées.
- Les arrêtés municipaux ou préfectoraux qui interdisent des lieux de (sur)vie, de bivouac, qui continuent de s'appliquer.
- La flagrance : cette base légale, détournée de ses fins juridiques premières, intervient surtout à Calais, et permet un harcèlement des personnes exilées par des expulsions quotidiennes des lieux de (sur)vie. C'est une forme d'expulsion qui consiste à chasser les personnes tous les matins d'un lieu où elles dorment sans leur proposer de « mise à l'abri », en déplaçant de manière forcée les personnes et les tentes le temps de l'opération. Les affaires des personnes sont souvent confisquées ou détruites pendant ces opérations. Des expulsions sur la base de la flagrance ont été plus loin les 29 septembre et 2 octobre, en expulsant des lieux de (sur)vie de centaines de personnes dans la même opération policière. Sans précédent à la frontière, ces opérations, sans base légale officielle -- comme s'en indignent les associations dans un [communiqué intitulé « A Calais, plus c'est gros, plus ça passe »](#) --, font l'objet d'un recours contentieux par les associations calaisiennes.

- Une pratique d'élagage d'arbres ou de haies : à Calais, les grilles ont continué à remplacer les arbres et en septembre, un bois a été entièrement déraciné, et rapidement terrassé après l'expulsion d'un lieu de vie de 800 personnes ; à Grande-Synthe, les arbres du Puythouck, pourtant zone naturelle protégée, continuent d'être taillés drastiquement autour des lieux de (sur)vie déjà précaires.

A noter également que lorsque ces expulsions conduisent à des « mises à l'abri » en Centres d'Accueil et d'Examen de la Situation Administrative (CAES), les associations ont non seulement à s'inquiéter de la qualité de l'information donnée et du caractère volontaire des départs en bus, mais aussi des conditions d'accueil et d'accompagnement au sein de ces CAES (insalubrité, prise en charge inadaptée des enfants ou des mineur.e.s isolé.e.s, non-accès au droit ou à un.e interprète, mauvais traitements divers, etc.).

Les associations s'organisent pour engager des contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, grâce à une mobilisation importante autour de collectes d'informations menées par les bénévoles et militant.e.s sur le terrain, guidées par les acteurs juridiques. Des questions pourtant se posent autour de cet usage du contentieux, que ce soit autour des enjeux d'identification de personnes requérantes parmi les personnes exilées (intérêt pour ces personnes de s'engager, difficultés d'accès à l'information et complexité du système judiciaire, prise de risques) ou de l'énergie déployée par les bénévoles et militant.e.s pour préparer et nourrir ces contentieux pendant plusieurs mois, pour finalement aboutir à des résultats souvent minimes...

Une surenchère politique, pour une frontière de plus en plus cadenassée

Les annonces et mesures gouvernementales du côté du Royaume Uni et du côté français promettent un durcissement de la politique d'expulsion des lieux de (sur)vie, assimilée à une politique de démantèlement de réseaux de passeurs, et un renforcement des contrôles aux frontières, allant même, pour ce qui est du Royaume-Uni, jusqu'à proposer une politique de « pushbacks » c'est-à-dire de refoulement des personnes exilées débarquant sur les côtes anglaises. Ces refoulements ont d'ores et déjà commencé, comme l'a relaté *Calais Migrant Solidarity* [dans un dossier en ligne](#) le 31 août.

Côté français, ces discours ont été traduits en actes dès le mois de juillet – les 10 et 30 juillet - avec des expulsions à Calais des lieux de (sur)vie à la marge de la ville. Chassées de ces campements périphériques, des personnes se sont alors retrouvées en centre-ville. En réaction, la maire de Calais a négocié directement avec le nouveau ministre de l'Intérieur la prise d'un arrêté préfectoral anti-distributions de repas par les associations indépendantes en centre-ville, dans une volonté continue de chasser et d'invisibiliser les personnes exilées présentes sur le territoire.

Cela a mis en lumière une fois de plus la politique de harcèlement sur Calais des personnes exilées et de leurs soutiens. Des réactions fortes d'associations nationales, comme la Ligue des Droits de l'Homme, mais aussi de différentes institutions, comme la Défenseure des droits, ont fait parler des conditions de vie à la frontière. A nouveau, une attention a été accordée à la situation avec de nombreuses visites : la Défenseure des droits elle-même, mais aussi divers.e.s député.e.s, et d'autres acteurs et actrices qui sont venu.e.s constater la situation sur place et soutenir les associations.

Parallèlement, les personnes exilées se retrouvent bloquées face à une frontière de plus en plus cadenassée, les obligeant à prendre toujours plus de risques pour la franchir. Face à la sécurisation toujours plus forte de la frontière, l'année 2020 a ainsi vu une augmentation des traversées par voie maritime, et une attention particulière des autorités et des médias à ce phénomène.

Le Brexit a été acté le 31 janvier 2020, prévoyant une période transitoire jusqu'au 31 décembre, pendant laquelle les différents traités européens continuent de s'appliquer. Malgré un plaidoyer du côté des associations anglaises, comme *Safe Passage*, pour promouvoir une politique migratoire prévoyant des voies sûres et légales de passage - notamment au niveau des possibilités offertes aux mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s de réunification familiale, pour prendre la suite de l'amendement Dubs abrogé, et du règlement Dublin III –, les annonces du côté anglais sont de mauvaise augure, cet article de Médiapart d'octobre recensant « [Les projets délirants du Royaume Uni pour tenir à distance les migrants](#) ».

Des conséquences dévastatrices sur la santé physique et mentale des personnes exilées

La pluralité des violences subies au quotidien par les personnes exilées (expulsions à répétition, violences policières, absence d'accès aux droits, précarité extrême, etc.) a d'importantes conséquences sur leur santé mentale.

L'impossibilité de se sentir en sécurité dans ces lieux de survie, la crainte permanente de se faire expulser ou de subir des violences policières, à toute heure du jour ou de la nuit, empêchent toute possibilité de repos, physique comme psychique, et ne peut mener qu'à l'épuisement. Cela impacte d'autant plus fortement les personnes que cette insécurité permanente n'est pas « accidentelle », mais résulte d'une volonté politique de harcèlement et d'épuisement des personnes exilées. Personnes exilées qui, rappelons-le, ont, pour nombre d'entre elles, déjà été confrontées à des tortures et mauvais traitements dans leur pays d'origine et/ou sur la route migratoire. Le non accueil subi dans un pays dans lequel elles espéraient pouvoir se sentir en sécurité ravive les souvenirs de violences vécues dans les pays d'origine, sur la route migratoire, et créent de nouveaux traumatismes.

Les arrestations et placements en rétention génèrent également leur lot de souffrances, et font souvent suite à des expulsions des lieux de (sur)vie. Deux centres de rétention administrative (CRA) existent dans le Nord-Pas-de-Calais : Coquelles près de Calais, et Lesquin près de Lille. Le Centre de rétention qui enferme les personnes les personnes exilées du littoral normand est à Oissel, près de Rouen. Le CRA de Coquelles n'ayant pas de places femmes, les femmes exilées survivant sur des lieux de (sur)vie dans le Calaisis sont placées en rétention à Oissel. Les bénévoles du réseau PSM essayent de s'organiser pour soutenir les personnes en rétention, notamment en assistant aux audiences du Juge des libertés et de la détention à Coquelles ou à Lille, en rédigeant des communiqués de soutien aux personnes risquant d'être renvoyées et en visitant les personnes au sein des CRA.

Alors que de nombreuses personnes sont exposées à des événements traumatiques, c'est encore une réponse répressive qui prévaut. Ainsi, les survivant.e.s du [nauffrage du 27 octobre](#) se retrouvent en garde à vue, alors même qu'ils ont vu mourir leurs camarades de route, ainsi que des enfants, quelques heures avant. Les Cellules d'Urgences Médico-Psychologiques (CUMP) auraient pourtant la légitimité d'intervenir au vu du drame et des conséquences psychologiques potentielles pour les personnes rescapées, mais également auprès des membres des communautés, des bénévoles et soutiens. Les traumatismes non reconnus, niés par l'environnement, ont d'autant plus d'impact sur la santé mentale des personnes, et peuvent avoir des conséquences importantes à long terme.

Face à ces souffrances créées par la situation de précarité et de violences dans lesquelles les personnes sont contraintes de survivre, l'accès aux soins de santé mentale reste inadapté aux besoins des personnes (délais de premier rendez-vous en Centre Médico-Psychologique très élevé, manque d'Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité, faibles plages horaires de consultations psychologiques à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé lorsqu'elles existent, absence ou difficultés d'accès à l'interprétariat professionnel, etc.). Si les conséquences sur la santé mentale des personnes exilées de ces politiques migratoires se constatent quotidiennement sur le terrain depuis déjà de nombreuses années, elles demeurent sous-estimées et ne sont toujours pas prises en considération par l'État.

L'épuisement des personnes exilées agit par ricochet sur les bénévoles et soutiens des associations à la frontière qui observent, documentent les violences subies et viennent en soutien des victimes. Là encore, les possibilités de soutien sont restreintes, peu d'associations ayant les possibilités financières d'offrir des temps de supervision ou d'analyse des pratiques aux bénévoles et salarié.e.s. Ces mêmes personnes bénévoles / militantes subissent un harcèlement elles-mêmes, comme l'a documenté Amnesty le 19 décembre 2019 dans un article intitulé [« Nord de la France – Les pratiques abusives et l'impunité de la police continuent »](#). La criminalisation des aidant.e.s s'est ainsi poursuivie en 2020, notamment lors du confinement (multiples verbalisations), lors d'opérations d'expulsions (une garde à vue de 4 bénévoles d'Utopia 56 à Grande-Synthe), ou comme conséquences de ces arrêtés préfectoraux interdisant les distributions de repas à Calais.

Une liste de personnes exilées mortes à la frontière qui ne cesse de s'allonger

Depuis le début de l'année 2020, non seulement les personnes qui décèdent à la frontière sont malheureusement trop nombreuses, mais le mois d'octobre voit s'allonger une liste déjà insupportable avec un naufrage faisant plusieurs victimes le 27 octobre. La liste qui suit ne chiffre pas, mais parle des personnes qui ont perdu la vie du fait des politiques nationales et européennes de fermeture des frontières.

A Calais et dans cette région frontalière, les politiques nationales et européennes continuent de tuer.

[Le 9 janvier 2020](#), un homme de nationalité soudanaise et âgé de 56 ans a été retrouvé mort au niveau de l'ancienne « Jungle de Calais » dans la zone industrielle des Dunes.

[Le 9 mars 2020](#), Baqer Muslem Abdulaneer Al-Haddad, un mineur de 15 ans originaire d'Irak, meurt après avoir été percuté par un train à Metz. Il (sur)vivait depuis plus d'un an dans les campements de Grande-Synthe et avait tenté plusieurs fois de franchir la frontière.

Le 18 avril 2020, une personne afghane arrêtée par la police et incarcérée à la prison de Longuenesse s'est suicidée peu de temps après.

[Le 26 mai 2020](#), un corps a été retrouvé dans le port de Calais. A son poignet se trouvait une gourmette avec l'inscription « S.Camara ».

Originaire du Kordofan occidental, province au sud du Soudan, Abdulfatah Hamdallah a fui son pays en 2014. Il est resté deux années bloqué en Lybie avant de pouvoir rejoindre l'Europe. En 2018, il demande l'asile en France avant de voir sa requête rejetée. Dépité, sans-papier et sans perspective pour continuer sa vie en France, il décide de tenter sa chance au Royaume-Uni. [Dans la nuit du 17 au 18 août](#)

[2020](#), il essaie de franchir le Channel à bord d'une petite embarcation. Son corps inanimé est retrouvé sur une plage de Sangatte quelques heures plus tard.

[Le 18 octobre 2020](#), deux mois jours pour jour après le décès d'Abdulfatah Hamdallah, un homme portant un gilet de sauvetage est retrouvé mort sur la plage de Sangatte.

Le 24 octobre 2020, un homme qui vivait dans le camp de Grande-Synthe est mort d'insuffisance cardiaque.

[Le 27 octobre 2020](#), au moins sept personnes kurdes (une femme, trois hommes et trois enfants âgés de 15 mois, 6 et 8 ans) sont mortes en tentant de traverser la mer du Nord pour rejoindre la Grande-Bretagne. Leur embarcation, dans laquelle s'était regroupées 18 personnes, a chaviré et l'intervention des secours n'a pas permis de les sauver.

Ce décompte macabre ne vient que confirmer les conséquences mortifères des politiques menées par les autorités françaises et britanniques dans cette zone transfrontalière depuis plus de 25 ans. Les gouvernements se succèdent et les ministres de l'intérieur passent, de Sarkozy à Darmanin, en passant par Besson, Valls ou Cazeneuve (du côté français), mais la liste des mort·es n'en finit pas de s'allonger. Confronté·es à cette réalité tragique, les militant·es et bénévoles tentent de s'organiser. Ainsi, depuis plusieurs années maintenant, à Calais, un rassemblement en mémoire des victimes et pour dénoncer ces politiques meurtrières se tient chaque lendemain de l'annonce d'un (ou de plusieurs) décès. Par ailleurs, après le décès d'Abdulfatah Hamdallah, 16 associations ont signé [un communiqué de presse](#) intitulé « À Calais, Abdulfatah Hamdallah, victime des politiques migratoires européennes ».

II. En réponse, des interpellations et alertes des associations à de multiples niveaux

La [pétition inter-associative](#) « Messieurs les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, ne laissez pas les sans-abris dehors », lancée dès novembre 2019 pour réclamer des hébergements pour l'hiver, était toujours d'actualité en janvier 2020. Recueillant au total 7 790 signatures, elle n'a eu aucun effet, même en 2020.

2020 était également une année d'élections municipales. Les associations ont été proactives vis-à-vis des candidat.e.s aux différentes mairies, notamment à Grande-Synthe ou dans le Béthunois, où elles ont envoyé un courrier à chaque candidat.e aux municipales. L'atelier sensibilisation qui s'est tenu à Dunkerque le 18 février 2020 a d'ailleurs permis aux participant.e.s d'échanger sur les actions de sensibilisation et d'interpellation menées, et de se familiariser avec différentes campagnes et outils appelant les candidat.e.s à s'engager à construire une « ville accueillante ».

Les associations ont également manifesté à travers des actions collectives, que ce soit à Dunkerque, le 4 mars, pour un droit un logement, ou contre les violences policières le 9 juin, mais aussi du côté de Calais [le 8 août](#) pour un accès à l'eau, et pour le respect des droits fondamentaux et la dignité des personnes exilées [le 26 septembre](#).



Manifestation du 26.09.2020 à Calais, « Calais se lève », Crédits : Sébastien Jarry, [Voix du Nord](#)

Le confinement : une période active pour les interpellations

- La participation, à l'initiative de [Committee for Refugee Relief](#), à une [saisine nationale des 7 rapporteur.e.s ONU](#), le 9 avril 2020, s'inquiétant de l'insuffisance des mesures de prévention du Covid 19 pour les personnes vivant à la rue, dans des squats ou des bidonvilles.
- La participation à 2 référés liberté portés nationalement pour toutes les personnes sans-abri en période de crise sanitaire
- De multiples courriers d'interpellation à destination des autorités, aussi bien préfectorales que ministérielles

A noter que ces différentes saisines et interpellations ont pu s'appuyer sur un nouvel outil mis en place par les associations pendant le confinement. Celui-ci a redimensionné la collecte et le partage d'informations entre les associations agissant sur différents territoires à la frontière.

Suite au [communiqué de presse conjoint du 16 mars 2020](#) des préfets du Nord et du Pas-de-Calais, annonçant un ensemble de « mesures de protection pour les populations migrantes et de soutien aux opérateurs et associations » face au Covid-19, les associations sur le terrain ont en effet souhaité confronter ces différentes annonces à la réalité des dispositifs effectivement mis en place. Un groupe de « fact-checking » s'est ainsi constitué rapidement, animé par le collectif *Human Rights Observers* (HRO) et soutenu par la PSM. Différentes associations ont été identifiées comme « référentes thématique », en charge de centraliser les informations (autour de rubriques comme « accès à l'eau », « accès aux soins », « accès à l'hébergement », « protection des mineur.e.s non accompagné.e.s », « violences policières », « expulsions des lieux de vie ») et ont nourri, à partir du 6 avril 2020, un tableau de collecte des données, à la fois [sur Calais](#) et [Grande-Synthe](#). Actualisé chaque semaine, ce tableau était partagé sur les différentes listes inter-associatives et permettait ainsi à chacun.e, y compris aux associations qui n'étaient plus sur le terrain donc, d'avoir une information claire de la situation des personnes exilées, des manquements et violations des droits constatés, et des différentes alertes qui en découlaient.

Les associations du réseau ont également pu compter sur leurs partenaires et alli.e.s pour informer et interpeller à leur tour sur la situation des personnes exilées à la frontière. Ainsi, parmi d'autres interpellations :

- Ce courrier du 30 mars adressé par les membres de la CAFI et Emmaüs France aux autorités ministérielles et préfectorales, et demandant [des mesures de protection urgentes à Calais et Grande-Synthe pour toutes les personnes exilées](#)
- Cette [publication du CCFD-Terre Solidaire sur son site le 15 avril](#), alertant sur la poursuite des expulsions des lieux de (sur)vie et le nonaccès à l'eau des personnes exilées en pleine crise sanitaire
- Ou encore [ce courrier en date du 30 juillet du Collectif des Associations Unies](#) (dont sont notamment membres la Fondation Abbé Pierre et Romeurope), qui interpelle plusieurs ministres sur la question des expulsions et remises à la rue, en y intégrant la situation sanitaire catastrophique et les diverses violations des droits en lien avec les expulsions de lieux de (sur)vie à Calais et Grande-Synthe.

Des saisines à la Défenseure des droits

Sous la coordination de la Cabane juridique, l'inter-association de Calais a réalisé une saisine en août de la nouvelle Défenseure des droits. Claire Hédon, qui succède à Jacques Toubon, a réalisé avec son équipe, une visite à Calais les 22 et 23 septembre. Elle s'est ainsi rendue sur le terrain pour rencontrer des personnes exilées, ainsi que les associations. Le lendemain, elle a également rencontré les autorités, la mairie de Calais, et la préfecture du Pas-de-Calais. Un communiqué de presse a été publié à la suite de cette visite, s'alarmant des « conditions de vie dégradantes et inhumaines » que subissent les personnes exilées à Calais, [à retrouver ici](#).

Un travail de long terme mené sur les dysfonctionnements dans la prise en charge des Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s (MIE)

L'année 2020 a vu émerger un travail important sur la question des MIE, porté par une salariée employée par *Help Refugees*, le *Refugee Youth Service* et l'Auberge des migrants. La PSM est venue ponctuellement soutenir ce travail.

Avec le Brexit, la question de l'accueil des MIE et de la réunification familiale se pose tout particulièrement : l'amendement « Dubs » permettait en effet de réunir des mineur.e.s isolé.e.s avec leur famille au Royaume Uni, ce qui constituait une voie sûre et légale pour plusieurs des mineur.e.s bloqué.e.s à la frontière. Cet amendement abrogé, ne restent plus que les dispositions du règlement européen Dublin III, assez minimales, pour permettre cette réunification. Toujours appliqué pendant la période de transition, le règlement ne s'appliquera plus en 2021, laissant un flou juridique très dangereux pour les mineur.e.s qui pourraient se prévaloir du droit de réunification familiale.

Concrètement, ce sont deux groupes de travail inter-associatifs spécifiques aux MIE à Calais et à Grande-Synthe qui ont mené un plaidoyer auprès des autorités cette année.

Ce travail a permis à Calais de resserrer les liens avec l'opérateur France Terre d'Asile, ainsi qu'avec le département du Pas-de-Calais, et a pu mener à des demandes spécifiques sur une prise en charge adaptée des mineur.e.s directement auprès du prestataire et du département.

A Grande-Synthe, si des liens plus formels se dessinent avec le département du Nord, il reste encore beaucoup de travail à accomplir, tant les MIE ne sont pas du tout pris.e.s en charge par l'État. Le travail du groupe inter-associatif s'est donc tourné vers un partenariat avec Unicef, en tant que technicien de protection, et la mairie de Grande-Synthe, qui a un devoir de signalement des mineur.e.s isolé.e.s sur le territoire de la ville

Au-delà de ce travail très concret, des membres de ces groupes ont également interpellé les autorités à différents échelons :

- à travers des courriers inter-associatifs adressés aux départements et préfetures du Pas-de-Calais et du Nord, qui ont été transmis au Défenseur des droits.
- en partenariat avec la CAFI, une saisine au comité de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été réalisée sur les enfants non pris en charge aux trois frontières internes de la France (franco-britannique, franco-espagnole, franco-italienne). Cette saisine sera examinée et retenue (ou non) courant novembre 2020. La CAFI et les associations signataires de la saisine ont également réalisé un rapport complétant la saisine, de manière à faire aboutir publiquement ce plaidoyer.
- Un projet est en cours pour faire aboutir à des mesures concrètes l'arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dit « Khan », obtenu en 2019, condamnant la France pour traitements inhumains et dégradant du fait des conditions de vie d'un enfant de 11 ans dans le bidonville de Calais en 2016, mais aussi du fait de sa non-prise en charge, pourtant ordonnée par le juge des enfants suite à signalement. Si le pôle de défense des droits des enfants du Défenseur des droits a produit des observations auprès de l'État français, faisant suite à cette décision de la Cour européenne, les associations à la frontière ont également produit des observations, cette fois-ci directement auprès du Conseil de l'Europe, qui a mis un point « Khan » à l'ordre du jour de sa prochaine réunion interétatique. L'ambition est de faire avancer dans l'ensemble de l'Europe la protection des enfants en transit, et a fortiori les mineur.e.s bloqué.e.s aux frontières.

Au-delà de ce travail spécifique de plaidoyer à la frontière, animé par une salariée ad hoc, la question des MIE a pu être traitée de manière transversale dans chaque interpellation réalisée par le réseau. Typiquement, la transversalité sur les MIE a permis de souligner l'absence de diagnostic social en amont d'une expulsion, les mineur.e.s (sur)vivant sur les «Jungles» étant des personnes particulièrement vulnérables qui sont expulsé.e.s et mis.e.s à l'abri comme des adultes, en contradiction avec les droits qui leurs sont liés en tant qu'enfants.

Malgré l'espoir de certaines associations que la crise sanitaire puisse « forcer » un changement de politique, force est de constater que non seulement les lignes n'ont pas bougé en 2020 -- particulièrement sur l'arrêt des expulsions des lieux de (sur)vie ou l'accès à un hébergement digne et adapté pour toutes et tous --, mais que la situation s'est même aggravée brutalement pour les personnes exilées bloquées à la frontière.

Dans ce contexte pandémique avec de lourdes conséquences sur les personnes en situation de rue, les membres du réseau PSM ont donc multiplié à la fois les niveaux et les formes d'interpellation afin de dénoncer les violations des droits des personnes exilées.

ACTIVITES DE LA PSM

Dans le contexte décrit ci-dessus, le défi pour la PSM – qui constitue également sa principale force et raison d’être -- est de s’extraire au mieux des situations d’urgence pour s’inscrire dans le moyen et long-terme et permettre ainsi les prises de recul, favoriser la réflexivité des associations de son réseau et la mise en place d’actions visant des résultats plus structurels (transformation des conditions d’accueil des personnes exilées et d’exercice de leurs droits notamment).

Pour cela, notre action se structure autour de deux grands objectifs généraux : d’un côté, le renforcement des compétences des bénévoles et de l’analyse des pratiques au sein du réseau. De l’autre, l’appui à la coordination entre associations et au passage à l’action collective. Il faut y ajouter un troisième objectif : celui de la dynamisation de notre vie associative et de la communication interne, qui a pris beaucoup de place ces trois dernières années.

Avec la réorganisation des missions autour de deux salariées, et dans le contexte de crise pandémique et de confinement, le deuxième et le troisième objectif ont eu tendance à prendre plus de place.

I. Renforcement des compétences et analyse des pratiques

1. Les formations : identifier les besoins, mobiliser et (co)animer

La PSM a préparé son programme de formations pour l’année en février. Il a été fortement chamboulé par la crise sanitaire, le confinement venant annuler plusieurs sessions prévues dès le mois de mars.

A. Organisation et animation de formations juridiques

La PSM a vocation à renforcer les compétences des bénévoles sur les questions juridiques, pour qu’ils et elles puissent s’approprier les outils juridiques nécessaires au soutien des personnes exilées sur le terrain.

En 2020, **4 temps de formations juridiques** (52 participations) ont eu lieu sur les thématiques suivantes :

- Le 29 janvier à Béthune à destination de l’association Terre d’errance Norrent-Fontes « **Formation sur l’asile – Recours à la CNDA** » et « **Conditions Matérielles d’Accueil et Droits sociaux pour les étrangers** » : cette formation qui faisait suite à une première session en 2019 sur la demande d’asile a réuni **12** bénévoles de l’association Terre d’errance.
- Le 12 mars à Calais à destination des associations calaisiennes, une « **Formation sur la prise de témoignages** » animée par la PSM, la Cabane juridique et *Human Rights Observers*. C’était une demande pour outiller les bénévoles à prendre des témoignages autour notamment des discriminations à l’accès dans les bus pour les personnes exilées, mais plus largement sur les violations des droits fondamentaux. La formation a réuni 12 personnes.
- Le 13 août à Calais, une « **Formation sur l’accès à l’eau en tant que droit fondamental** », coanimée par la PSM, le Secours catholique et avec une intervention de Manon Gallego,

technicienne de l'eau à Solidarités International. Elle a rassemblé **13** personnes. Cette formation a vocation à être étendue à Grande-Synthe et à Ouistreham.

- Le 28 octobre à Dunkerque, une formation spécifique de préparation à une « **Enquête flash sur l'accès insuffisant aux droits fondamentaux** » est proposée aux personnes souhaitant s'impliquer dans cette démarche. Elle a réuni en visio et en présentiel **15** personnes.

B. Organisation et animation d'ateliers sensibilisation

Un seul atelier a pu être organisé à ce jour : il a eu lieu à Dunkerque, le 18 février 2020, et a réuni 20 participant.e.s, issu.e.s de 11 associations. Ce qui en a fait un temps particulièrement riche de partage d'expériences ! L'atelier lui-même s'organisait autour des projets de sensibilisation et d'interpellation envisagés au sein du réseau dans le contexte des élections municipales – Y ont ainsi notamment été présentés les outils développés par le CCFD-Terre Solidaire dans le cadre de sa campagne « Villes accueillantes ». Après un petit point méthodologique sur les quatre marches de l'action collective, les participant.e.s se sont réparti.e.s en groupes de travail pour penser concrètement l'organisation d'une journée de sensibilisation prévue le 4 mars 2020 à Dunkerque, afin d'interpeller les élu.e.s et candidat.e.s sur la question du droit à l'hébergement et au logement. Ce qui s'est notamment traduit par l'organisation d'un porteur de paroles le jour de l'action, autour de la question : « Des centaines de personnes à la rue dans le Dunkerquois, ça vous fait quoi ? ».

C. Autres temps de formation

Un temps de formation dédié à la « stratégie média » a pu se tenir les 14 et 15 septembre 2020. Organisé avec Amnesty International France, il s'inscrivait directement dans le cadre de la campagne co-construite avec l'organisation autour de la reconnaissance du travail des « défenseur.e.s des droits » (voir ci-dessous, p.29/30). Les 11 participant.e.s à cette formation ont ainsi appris à développer des relations presse, en anticipant sur les attentes et contraintes des journalistes, et ont pu s'essayer à la réalisation d'une interview et d'une conférence de presse, via différentes mises en situation.

D'autres besoins ont été nommés par certain.e.s bénévoles ou salarié.e.s d'association : apprendre à animer et faciliter une réunion, ou encore anticiper et gérer des tensions au sein des équipes. Nous nous sommes rapproché.e.s de l'URIOPSS Hauts-de-France pour ces deux demandes. Une formation à l'animation de réunion était ainsi prévue à Dunkerque le 26 novembre, mais devra donc être repensée ou reprogrammée...

2. Temps d'échanges et conférences : permettre la prise de recul et l'analyse

A. Organisation d'ateliers réflexifs en lieu et place du forum inter-associatif annuel

Chaque année, la PSM organise normalement un forum associatif : un temps de rencontre et d'échanges réunissant l'ensemble de la PSM autour d'une thématique commune. Cette année a été un

peu différente, notamment du fait de la crise sanitaire. Un premier projet de Forum a été repoussé de mars à octobre, et la date d'octobre s'est transformée en ateliers réflexifs sur un après-midi le 10 octobre en lieu et place du Forum habituel

26 personnes ont participé à ces temps de travail.

Trois ateliers étaient proposés :

- Un atelier **sur les usages du droit à la frontière** : avec des outils issus du travail de documentation des contentieux collectifs, cet atelier proposait aux participant.e.s d'évaluer collectivement les actions contentieuses menées à la frontière franco-britannique depuis 2015
- Un atelier sur **l'observation des violences policières et les manières de les rendre visibles**, avec le *Human Rights Observers*.
- Un atelier pour **"sortir des cases" et réfléchir aux "franchissements"** qu'on se permet, et ceux qui restent à poser pour faire bouger les lignes de la situation à la frontière.

Les retours sur ces trois ateliers étaient enthousiastes de la part des participant.e.s, plusieurs nous sollicitant pour bénéficier des comptes rendus, des outils utilisés lors des ateliers, mais demandant aussi la poursuite de certaines réflexions entamées collectivement.

B. Temps de réflexion autour de l'encadrement des bénévoles

Depuis quelques années déjà, une réflexion large est menée au sein du réseau de la PSM concernant l'accueil et la formation des nouveaux et nouvelles bénévoles et des personnes en service civique.

Les associations disposent d'outils internes de formation et d'accueil des bénévoles (livrets, codes de conduites, fiches pratiques...) mais ces outils ne sont pas souvent partagés entre les associations, chacune d'entre elles ayant ses spécificités et ses problématiques (médicales, logistiques, sécuritaire, etc.).

Certaines associations nous rapportent par ailleurs qu'il est difficile pour elles de former l'ensemble des nouveaux et nouvelles arrivantes, et qu'elles ne sont pas toujours à l'aise avec cette mission. Les associations recevant des bénévoles de courte durée nous confient se trouver en situation délicate vis-à-vis de nouveaux et nouvelles bénévoles ne prenant pas le temps de se former et de s'informer sur la situation et se mettant ainsi parfois en danger.

Selon ces mêmes associations, cette mission peut être en partie collectivisée et doit être pensée de manière plus globale.

Ce travail a été initié dès 2017 par les salarié.e.s de la PSM qui ont rencontré plusieurs associations du réseau afin de comprendre comment elles accueillent leurs bénévoles, partageaient les bonnes pratiques, échangeaient sur ce qui fonctionne mal. Cela a permis de capitaliser différents outils et de dresser plusieurs pistes de travail.

La première réunion de préparation d'un cycle de formation a eu lieu en novembre 2018. Il a été décidé d'organiser un atelier par mois, à destination de l'ensemble des membres du réseau, avec une animation

tournante, en français et en anglais. Il s'agissait alors, dans un cadre convivial, que les bénévoles puissent se rencontrer, comprendre qui fait quoi, comment et vers où orienter les personnes exilées, et pouvoir également approfondir une thématique : les « *Welcome Day* » étaient nés !

Après une série de *Welcome Day* thématiques et animés à chaque fois par une association de janvier à juin 2019, un bilan en juillet 2019 par les associations calaisiennes a privilégié une formule moins centrée sur l'approfondissement d'une thématique mensuelle, et plus pensée comme un kit « clé en main » à destination des nouveaux et nouvelles bénévoles et reproductible à l'identique en fonction des arrivées. Une nouvelle formule a donc été élaborée : sur une demi-journée, le *Welcome Day* est pris en charge par un trinôme de bénévoles d'associations différentes, à partir d'un support de formation commun, actualisé régulièrement. Ce support contient des éléments sur l'histoire du Calais, les acteurs et actrices de terrain (qui-fait-quoi sur place), ainsi que des notions de « *safeguarding* » (« prendre soin de soi et des autres ») et une réflexion sur l'engagement bénévole à Calais. Des outils visuels et techniques d'éducation populaire sont mobilisés dans cette nouvelle formule. L'animation est faite en français et en anglais.

En 2020, la crise sanitaire a fortement impacté le rythme mensuel des *Welcome Day* : seules 3 sessions ont pu être réalisées les 25 février, 28 juillet et 27 octobre. Mais 68 personnes ont pu néanmoins en bénéficier.

L'objectif fixé de rendre autonomes les *Welcome Day* dès 2020 en confiant aux associations calaisiennes le kit « *Welcome Day* », contenant une trame d'animation et des outils, a aussi dû être revu. La PSM continue d'être motrice sur la facilitation et la coordination de ces temps, qui permettent aux associations de sortir de l'urgence, non seulement en accueillant les bénévoles qui viennent d'arriver, mais aussi finalement les chargé.e.s de coordination. Les *Welcome Day* participent en effet à la transmission de savoirs, et renforcent le travail inter-associatif.

Le 25 février, le *Welcome Day* était animé par Utopia 56, *Calais Migrants Solidarity* et la PSM, et a mobilisé de nombreux bénévoles (jusqu'à 35 personnes sur le premier temps sur le contexte) en particulier puisqu'une promotion de l'Université de Lille avait été conviée. Il s'agissait des étudiant.e.s qui avaient habité la « *Jungle* » démantelée en 2016, et qui s'étaient vu.e.s proposer un cursus universitaire en parallèle de leurs demandes d'asile à la suite de la destruction. Ce *Welcome Day* a consisté en une présentation de différentes cartes de Calais sur lesquelles il fallait replacer les différents lieux de (sur)vie qui avaient existé dans le passé, les lieux de (sur)vie actuels, et en parallèle une frise historique permettait de replacer dans le contexte politique les différents événements majeurs vécus par les personnes exilées. Dans un second temps, Utopia 56 a présenté de manière interactive le rôle et les missions de chaque association. La réflexion sur l'engagement des bénévoles à Calais était animée par *Calais Migrants Solidarity* autour d'un jeu de théâtre. Dans un premier temps, les personnes présentes devaient symboliser avec leur corps ce que représentait la situation à Calais pour elles, en choisissant un mouvement ou une position qu'elles explicitaient. Toutes ensemble, les personnes formaient une « locomotive » en mouvement de la situation calaisienne. Dans un deuxième temps, les bénévoles devaient symboliser cette fois-ci la situation qu'elles souhaitaient voir advenir à Calais dans 10 ans, pour former une nouvelle « locomotive » en mouvement, et cette fois-ci représentant les objectifs à atteindre. Ce *Welcome Day* s'est terminé sur quelques conseils pour prendre soin de soi et des autres dans le contexte associatif, et un rappel de ne pas « s'oublier » lors de son engagement à Calais.

Le 28 juillet, le *Welcome Day* était animé par *Help Refugees*, *Project Play*, *Human Rights Observers* et la PSM. 17 personnes étaient présentes. L'équipe d'animation avait pris un temps pour améliorer les outils en amont de la formation. Les différentes cartes et la frise historique ont été animées dans deux groupes

différents, qui ont restitué ensuite ce qu'ils avaient retenu de la frise ou des cartes. Pour apporter des éléments plus généraux sur le contexte, notamment celui des expulsions de terrain, une vidéo courte de *Human Rights Observers* a permis d'expliquer comment se déroulaient les expulsions à Calais, et de donner des éléments de compréhension sur ce que devraient être normalement les droits des occupant.e.s de terrain. La présentation du tissu associatif s'est faite selon le même modèle que le précédent *Welcome Day*, mais avec une affiche interactive améliorée par *Project Play*. Un temps spécifique a été pris pour discuter des violations des droits fondamentaux dans le cadre de l'expulsion du 10 juillet, suite à laquelle les personnes exilées n'avaient plus accès à l'eau. Une stratégie juridique a été expliquée aux personnes présentes, pour qu'elles aient des éléments de compréhension sur la récolte de témoignages qui était en cours pour alimenter un contentieux et la saisine de la Défenseure des droits. Le temps sur l'engagement bénévole à Calais a consisté à donner une liste de conseils pour intervenir sur le terrain en passant par des exemples concrets sur le fait de ne pas s'improviser médecin ou juriste.

Le 27 octobre, les animateurs étaient quatre, des associations *Project Play*, Médecins du Monde, l'Auberge des migrants et la PSM. 21 personnes sont venues pour une matinée riche : un documentaire en accès libre sur Arte sur les traversées de la Manche a été diffusé, puis discuté. Des éléments de contexte ont été apportés sous forme de questions réponses. Le tissu associatif a ensuite été présenté, et la réflexion sur l'engagement des bénévoles a porté autour de 3 questions : « *Comment est-ce que tu qualifies la situation à Calais ?* » ; « *Comment tu voudrais que la situation soit dans 5 à 10 ans ?* » « *Qu'est-ce que tu penses faire toi, ou collectivement pour aboutir à ce résultat ?* ». L'Auberge des migrants a ensuite proposé un temps de discussion libre : les participant.e.s ont choisi de discuter des différentes initiatives déjà menées à Calais pour créer des espaces de parole des personnes exilées. Une présentation a donc été faite de différentes démarches qui avaient pu exister, ou qui étaient proposées par les différentes associations : plusieurs bénévoles plus ancien.ne.s ont relaté quelles expériences avaient été riches, et quelles limites avaient été rencontrées dans ces différentes démarches.

C. Conférences autour de personnes et associations ressources

Fruits de choix et de réflexions qui ont parcouru 2020, les conférences organisées par la PSM en 2020 sont à venir après octobre autour de deux thématiques qui traversent le réseau : le racisme d'État en France et l'externalisation de l'asile. Initialement prévues avec une participation physique, le deuxième confinement décidé en octobre oblige à un format distanciel.

Le samedi 14 novembre, après-midi : la PSM accueillera Camille Gourdeau et Xavier Dunezat pour une présentation de leur ouvrage "**Du racisme d'État en France**". La présentation sera suivie d'un atelier pour réfléchir ensemble à ce que cette présentation nous permet de dire de la situation à la frontière franco-britannique. Comment la notion de "racisme d'État" et l'identification de ses formes à la frontière peut-elle servir dans les plaidoyers, interpellations associatives ? A quelles conditions ?

Le vendredi 4 décembre, fin d'après-midi, le GISTI partagera ses réflexions sur les processus d'externalisation de la frontière, et plus particulièrement **l'externalisation de la demande d'asile**. Là encore, l'intervention sera suivie d'un atelier pour prolonger la réflexion ensemble sur les solutions imaginées ou à imaginer pour que les personnes ne se retrouvent plus bloquées à la frontière franco-britannique, en prêtant attention à chaque fois aux enjeux sous-jacents...

3. Documentation, recensement et mise à disposition des outils

Avec la réorganisation des missions autour de deux salariées depuis septembre 2018, et la redéfinition, en novembre 2019, de la fiche de poste de la « chargée de mission en sensibilisation » – devenue « coordinatrice action collective et sensibilisation », la priorisation des tâches s'est faite aux dépens du travail de veille et de mise à disposition de différents outils de sensibilisation ([sur le site internet de la PSM notamment](#)). Les partages et tests d'outils restent centraux dans le cadre des ateliers de sensibilisation, mais, nous l'avons vu, du fait du contexte sanitaire, il n'y a pu y avoir qu'un atelier de ce type cette année.

Cependant, ce moindre temps salarié consacré au travail de veille sur les outils a été partiellement compensé par l'action de la « commission communication », à travers le développement par des bénévoles de la newsletter mensuelle, aujourd'hui distribuée à 940 abonné.e.s et encensée dans le réseau. Celle-ci recense en effet tout un ensemble d'outils et de rapports, dont des outils de sensibilisation, des ouvrages, des documentaires et films sur le thème des migrations.

Côté juridique, le recensement et la mise à disposition des outils se sont trouvés redimensionnés en 2020, à travers un travail inédit de documentation de l'action contentieuse menée à la frontière franco-britannique.

En janvier 2020, lors d'un temps de réflexion stratégique, le CA de la PSM a en effet décidé de prioriser le travail de documentation de l'action menée par le réseau, et notamment celle de l'action contentieuse. Pour ce faire, une stagiaire élève-avocate – Camille Doré – a été recrutée dès juillet, pour 6 mois, afin de documenter les contentieux réalisés ces dernières années sur différentes thématiques, que ce soit les conditions de vie, la lutte contre les expulsions de terrain, les défenses collectives lors de délits de solidarité, la recherche de protection de l'enfance pour les mineur.e.s non accompagné.e.s en errance sur le littoral, etc.

Grâce au travail de Camille Doré, plusieurs outils de documentation peuvent d'ores et déjà être présentés :

- La proposition d'une [définition des contentieux collectifs à la frontière](#)
- Le [recensement des contentieux et des décisions obtenues](#), accessibles pour le réseau
- Une [infographie sur l'obtention d'un accès à l'eau à Calais](#), qui a été la base d'une formation sur l'eau à Calais. D'autres formations devraient suivre pour Grande-Synthe et Ouistreham
- Une [infographie sous forme d'exposition](#) sur les contentieux menés autour des conditions de vie, qui a permis de faire un atelier sur l'usage du droit pour améliorer les conditions de vie à la frontière le 10 octobre dernier
- La mise en valeur de notre [méthodologie](#) et nos bonnes pratiques pour réaliser des contentieux collectifs.

Ce travail de documentation a aussi été l'occasion d'un déplacement à Paris de deux jours en septembre pour mener des entretiens avec les avocat.e.s Lionel Crusoé et Julie Bonnier, ainsi que les juristes Patrick Henriot du Gisti et Marie Rothahhn de la Fondation Abbé Pierre. Autant d'acteurs et d'actrices étroitement impliqués dans le travail contentieux mené à la frontière.

Ces entretiens, qui se poursuivent, permettent de récolter des éléments sur l'usage du droit à la frontière. Un rendu écrit de cette documentation est en finalisation : il rassemblera les entretiens menés auprès des acteurs des contentieux, un recensement des décisions de justice obtenues, ainsi que l'analyse de notre méthodologie à l'échelle du réseau.

II. Coordination et actions collectives

1. Groupes de travail : coordonner et assurer les suivis

A. Animation de groupes juridiques locaux et régionaux

La PSM anime, quasiment depuis son origine, des groupes juridiques réunissant les acteurs et actrices de la région Nord-Pas-de-Calais s'intéressant à ces questions ou ayant une compétence particulière en la matière.

Il y avait à l'origine un « *groupe juridique régional* » se réunissant à Calais une fois toutes les 5 semaines. Avec l'augmentation du nombre de personnes présentes à Grande-Synthe et à Norrent-Fontes en 2015 et 2016, des groupes locaux sont nés dans ces deux villes également. Ces groupes locaux se réunissaient plus ou moins régulièrement, en fonction des associations en présence sur le terrain à telle ou telle époque et des actions en cours. Cette année encore, la coordination juridique a pris d'autres formes.

- ***Groupe juridique Norrent-Fontes***

Cette année, le groupe juridique Norrent-Fontes ne s'est pas réuni. Pour autant, les bénévoles maintiennent une demande et un fort intérêt à bénéficier de formations et d'outils sur les droits des étranger.e.s.

Des membres du groupe juridique de Norrent-Fontes sont particulièrement actifs dans une coordination inter-associative inédite autour de la défense des droits de personnes hébergées dans deux CAES du Pas-de-Calais.

L'association Terre d'errance et son groupe juridique verra également aboutir en novembre 2020 un recours formé devant la juridiction administrative, qui donnera une réponse sur la légalité de l'octroi de la force publique par la préfecture pour l'expulsion du camp de Norrent-Fontes le 18 septembre 2017. Deux décisions de justice avaient antérieurement empêché cette expulsion, mais la préfecture avait fait fi de ces décisions et procédé à l'expulsion du camp et de ses habitants. L'audience est fixée au 4 novembre 2020.

- ***Groupe juridique régional***

Cette année, le groupe juridique régional s'est réuni 2 fois (17 janvier et 17 septembre), le rythme habituel pâtissant de la crise sanitaire.

Il est principalement composé d'avocat.e.s des barreaux de Lille et de Paris, et de bénévoles et salarié.e.s très sensibilisé.e.s sur les problématiques juridiques. Des avocates du Barreau de Boulogne-sur-mer sont aussi présentes dans la liste de discussion. Le groupe juridique met en lien les associations et les avocat.e.s. Ce groupe est un espace de discussion important, même si tou.te.s n'y viennent pas avec les mêmes connaissances et les mêmes attentes.

Il a été décidé de thématiser les groupes depuis 2018. Après des groupes sur le règlement Dublin III, ou sur les MIE, depuis juin 2019, le sujet abordé exclusivement par le groupe juridique régional porte sur les expulsions de terrain, et les réunions et réflexions se sont poursuivies sur ce thème en 2020. Ces groupes sur les expulsions font émerger des stratégies de contentieux pour chacun des lieux. Le travail en 2019 portait beaucoup sur la recherche des bases légales de ces expulsions, et sur la réflexion juridique pour les contester. Un travail de réflexion était également mené sur la recherche de requérant.e.s occupant.e.s de terrain.

En décembre 2019, l'aboutissement d'une réflexion du groupe juridique régional a permis de mener quatre procédures de référés rétractation de quatre ordonnances sur requête permettant des expulsions qui avaient drastiquement réduit les lieux de (sur)vie à Calais. Le contentieux de ces quatre référés a permis de dénoncer auprès du tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer un véritable « système d'expulsions ». Il a aussi permis de travailler étroitement avec des personnes occupantes de terrain, et donc de les soutenir dans leurs droits de la défense, et leur droit au contradictoire face aux propriétaires. Cependant, le juge a non seulement rejeté les quatre référés, mais a aussi condamné les associations à verser des sommes pécuniaires aux quatre propriétaires de terrain qui avaient demandé ces ordonnances d'expulsion en premier lieu. Cette défaite a eu l'effet d'une douche froide sur le groupe juridique et les associations. La réunion de janvier du groupe juridique a surtout consisté à tirer un bilan « à chaud » de ce contentieux et à envisager des stratégies mêlant plaidoyer politique et action en justice.

Ainsi, le reste de l'année 2020, le groupe juridique régional, fortement ralenti par la crise sanitaire et survivant grâce à la liste mail, a plutôt consisté à essayer d'approfondir deux réflexions juridiques : un groupe transversal aux différents territoires du Nord / Pas-de-Calais se penchant sur les diligences des huissiers dans toutes les étapes de la procédure d'expulsion ; et un autre groupe qui travaille exclusivement sur la « flagrance » qui est une base légale détournée de sa fonction utilisée par l'État pour expulser les lieux de (sur)vie à Calais.

- ***Listes de diffusion***

Sur les deux listes de diffusion juridiques qu'alimentait la PSM, seule la liste « Avocat.e.s » est encore utilisée, la liste intitulée « Juridique » n'étant plus utilisée depuis juin 2019, personne n'étant proactif dessus. La liste « Avocat.e.s » regroupe l'ensemble des acteurs juridiques du réseau, et les associatifs intéressé.e.s, ainsi que les avocat.e.s des Barreaux de Lille, Boulogne sur Mer et Paris, qui soutiennent nos actions. Cette liste permet d'avoir un espace de discussion collectif, facilement utilisable pour échanger les informations, et être réactif aux événements qui nécessitent une aide juridique rapide.

- ***Groupe référent à Grande-Synthe***

Ce groupe référent réunit une dizaine d'associations du Dunkerquois. 13 réunions ont eu lieu en 2020.

Né en 2018, le groupe appelé « *référents* » s'est donné l'objectif de créer un mode d'organisation viable et efficace de remontées de l'information de terrain dans une optique de plaidoyer et d'actions contentieuses. Ce groupe s'appuie sur un cloud sécurisé par un mot de passe dans lequel sont centralisées et traitées l'ensemble des informations relatives aux thématiques suivantes : expulsion, hébergement, violences, mineur.e.s non accompagné.e.s.

En 2020, le groupe référent s'est doté d'une liste mail ad hoc autour de membres « stabilisé.e.s », mais reste ouverte pour toute personne souhaitant rejoindre le groupe. Il s'est également doté d'une charte

fixant ses objectifs et son fonctionnement, permettant de clarifier collectivement le rôle qu'il joue à Grande-Synthe.

Ce groupe reste un véritable espace de discussion, d'action et de formation, dans lequel les membres se connaissent bien et ont fait le choix de se mobiliser pour faire avancer politiquement la situation à Grande-Synthe. La collecte et le traitement des données sont un enjeu crucial. L'espace du groupe référent permet de collectiviser les informations compilées, et de décider quelles actions mener parmi une palette élargie : que ce soit des campagnes ou des manifestations, comme celle à Dunkerque sur le droit au logement organisée par le groupe référent le 4 mars 2020 ; ou encore des lettres précontentieuses. Des projets de contentieux sur les conditions de vie des personnes exilées, et leur accès à l'eau en particulier, sont en discussion au sein du groupe référent.

La manifestation sur le droit au logement est issue d'une rencontre inédite entre le groupe action de Calais et le groupe référent de Grande-Synthe le 25 février 2020, les deux voyant un intérêt à travailler ensemble puisque faisant les mêmes constats du non-respect du droit au logement des personnes exilées sans-abri.

En 2020, plusieurs chantiers ont été entamés par le groupe référent pour outiller les associatifs face aux besoins des personnes exilées. Un protocole sur les manières de réagir face à une personne qui a subi des violences est en projet, tout comme une campagne auprès des autorités pour réclamer qu'elles apportent une réelle information aux droits des personnes sur les «*Jungles*» (sur la base de la victoire en référé liberté de juin 2019 au Conseil d'État, qui comprenait une injonction à fournir une information aux droits dans les langues des personnes concernées).

Ces sujets de fond ont été régulièrement mis de côté par l'urgence à Grande-Synthe, notamment celle entourant la question de l'accès à l'eau des personnes exilées qui n'était pas garanti ou de manière insuffisante pendant de longs mois, les expulsions des lieux de (sur)vie et la crise sanitaire exacerbant ce besoin vital.

- **Groupes « expulsions » à Calais**

Si les expulsions sont, de fait, devenues un enjeu sur l'ensemble des lieux d'action de la PSM, c'est à Calais qu'elles sont les plus nombreuses, puisque menées sur une base quotidienne depuis juillet 2018.

À Calais, si un travail soutenu se poursuit sur les expulsions en 2020, le groupe « expulsions » ne s'est pas réuni en tant que groupe constitué. Le *turn-over* des juristes ou personnes sensibilisées à Calais sur les expulsions ne permet plus une régularité des rencontres du groupe. Pour autant, un travail de fond se poursuit sur les outils créés par ces précédents groupes expulsions. Des temps de formations sont proposés par la juriste du projet *Human Rights Observers*. C'est également la mise à jour régulière d'une note complète et précise sur les expulsions à Calais qui reprend le contexte, les questionnements relatifs à la légalité de ces opérations, les actions menées, les réponses des autorités, mais aussi une revue de presse. Des temps de coordination à des temps T entre La Cabane juridique, *Human Rights Observers* (HRO), la PSM et les acteurs intéressés sont organisés via ce groupe. Ces réunions en 2020 sont au nombre de 6. Les propositions stratégiques sur les expulsions sont, par ailleurs, régulièrement l'objet de discussions lors des rencontres inter-associatives.

Comme dans le cadre du groupe référent à Grande-Synthe, un appui essentiel à Calais consiste en l'expertise de la Fondation Abbé Pierre (FAP), mais aussi celle du GISTI, venus en soutien des associations locales à chaque étape critique de l'année 2020 : que ce soit lors des expulsions qui se

poursuivaient malgré le confinement, lors des violentes expulsions des 10 et 30 juillet, ou encore celles du 26 septembre et du 2 octobre.

- 2 rencontres du groupe juridique régional
- 13 rencontres du groupe référent à Grande-Synthe
- 6 rencontres de coordination autour des expulsions à Calais

B Animation et participation à diverses rencontres inter-associatives

Aujourd'hui, les différentes rencontres inter-associatives sont un espace central de partage d'information et de passage à l'action pour des associations constamment prises dans l'urgence de leur action humanitaire et/ou de défense des droits au quotidien.

Dans le contexte de crise pandémique, et pendant toute la période de confinement en particulier, cet enjeu du partage d'informations entre associations a encore pris une autre dimension : alors que plusieurs acteurs et actrices associatives ont dû suspendre durablement leurs activités sur le terrain et que les rencontres ne pouvaient évidemment plus se tenir en présentiel, le besoin en remontée d'informations sur la situation des personnes exilées « confinées dans la rue », d'identification de leurs besoins et de ceux des bénévoles resté.e.s sur le terrain, n'en était que plus criant. Or, dès le début du confinement, les salariées de la PSM ont pu proposer aux associations des outils simples mais efficaces pour leur permettre de continuer à échanger, et donc à interpeller sur la situation : un numéro de conférence téléphonique a été mis à disposition pour les rencontres (celles de l'inter-asso Calais, mais aussi du « groupe référent » à Grande-Synthe, ainsi que de différents groupes de travail), couplé à l'utilisation d'un « pad » ou éditeur de texte collaboratif en ligne, pour une prise de notes en simultané, visible et amendable par l'ensemble des personnes disposant du lien. « *C'est comme si vous aviez des outils tout prêts pour aider à distance* », indiquait ainsi une salariée d'une association calaisienne.

- **A Grande-Synthe**

Depuis septembre 2018, des réunions inter-associatives régulières ont lieu à Grande-Synthe tous les 15 jours. Elles ont été coordonnées par le Carrefour des Solidarités jusque mi-septembre 2020, date à laquelle le Carrefour a indiqué se retirer de l'animation de la coordination inter-associative pour se concentrer sur les réunions des groupes humanitaires. La PSM a été sollicitée pour jouer *a minima* un rôle de facilitation dès octobre 2020. Elle explore encore les modalités de ce soutien.

En principe, il y a 2 réunions inter-associatives et une ou deux réunions du groupe référent.e.s par mois pour le territoire de Grande-Synthe. Le groupe référent rédige courriers, communiqués, et élabore des stratégies qui sont ensuite communiquées à l'inter-asso. La PSM essaye de rendre ces espaces inclusifs, tout en facilitant la communication entre les deux.

Lors du confinement, il a été très difficile pour les associations de Grande-Synthe de se réunir, même à distance. La plupart des associations qui jouaient un rôle historique, ou les associations qui se coordonnaient pour offrir des distributions de repas se sont toutes retirées du terrain. Les urgences

humanitaires liées à toutes les personnes sans-abri du Dunkerquois n'ont pas permis au Carrefour des solidarités de faciliter des réunions à distance des associations. Des réunions du groupe référent à distance, et quelques inter-associations ont été facilitées et organisées par la PSM de manière à maintenir un partage d'informations, permettre une coordination minimale et organiser des interpellations collectives sur le temps du confinement.

- ***A Calais***

Les rencontres inter-associatives de Calais réunissent entre 10 et 25 personnes, appartenant à des associations nationales présentes sur le terrain depuis plusieurs années (Médecins du Monde, Secours Catholique, etc.), des associations locales (Salam, Auberge des Migrants, etc.) et des associations britanniques (*Help Refugees, Calais Food Collective, Refugee Info Bus*, etc.). Y participent également des militant.e.s calaisien.ne.s et, plus ponctuellement, des chercheurs et chercheuses de passage, des avocat.e.s et des personnalités venues nous soutenir.

Ces réunions permettent de faire un point sur la situation sur le terrain, d'échanger des informations, des points de vue et parfois de prendre des décisions collectives. C'est dans cette instance qu'étaient également discutées la rédaction de communiqués de presse ou de lettres aux autorités, ou encore la construction de contentieux juridiques collectifs.

A Calais, une expérimentation du même ordre que le « groupe référent » de Grande-Synthe a eu lieu entre septembre 2019 et mars 2020. Il s'agissait alors de répondre à une frustration latente : le retour cyclique des mêmes enjeux, au rythme des urgences qui se succèdent faute d'avoir pu opérer les suivis nécessaires sur le moyen et long-terme. La fréquence des rencontres inter-asso Calais s'est espacée, se tenant désormais tous les quinze jours (et non plus sur une base hebdomadaire) permettant aux participant.e.s de ces rencontres de se recentrer sur le partage d'informations et les alertes. Dans l'intervalle, c'est le « groupe action », plus restreint, inspiré en partie du « groupe référent » et en charge des suivis sur les pistes d'action décidées, qui se réunissait.

Pendant la période de confinement, les rencontres inter-associatives ont, de fait, repris leur rythme hebdomadaire, ressenti comme nécessaire pour faire face à une crise humanitaire désormais doublée d'une crise épidémique majeure, et obtenir la protection des personnes exilées à la rue.

Depuis, les associations ont souhaité poursuivre les rencontres sur ce rythme hebdomadaire, certaines d'entre elles déclarant ne pas vraiment voir de différences de fonctionnement entre les rencontres inter-asso et celles du « groupe action ». De fait, si les premières rencontres du « groupe action » se sont d'abord concentrées sur des enjeux spécifiques (les dysfonctionnements graves au sein de certains Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) ou encore l'impossibilité pour les personnes exilées de retrouver leurs affaires à la « ressource » -- le dispositif mis en place par l'État à Calais et présenté comme un lieu d'entreposage des affaires prises au cours des opérations d'expulsion des lieux de (sur)vie--, les points à l'ordre du jour se sont rapidement multipliés au sein de ce groupe, rendant compliqué le travail de suivi sur moyen-terme.

Quels résultats ont produit ces différents espaces d'échanges et de travail inter-associatifs ?

Dans le cadre plus particulier de la crise du coronavirus et du confinement, les temps inter-associatifs ont abouti, nous l'avons vu, à un travail d'interpellation particulièrement soutenu, notamment à Calais.

Dès que cela s'avérait pertinent, la PSM a été attentive à ce que les interpellations ne s'adressent pas uniquement aux autorités du Pas-de-Calais, à l'image de ce [courrier conjoint d'associations agissant à Calais et Grande-Synthe, en date du 16 mars 2020](#), réclamant d'urgence une rencontre de coordination avec les autorités compétentes, ou encore cette [lettre du 26 mars 2020, faisant suite à l'annonce par la presse d'ouverture de dispositifs d'hébergement pour les personnes exilées](#), saluant donc cette ouverture tout en partageant différentes considérations (nourries des expériences passées) pour que cette opération aboutisse véritablement à une protection des personnes.

A Calais, toujours pendant le confinement, un groupe de travail s'est également réuni d'avril à juin 2020 pour réfléchir et agir face aux constats de discriminations vis à vis des personnes exilées (dans l'accès aux bus, aux centres commerciaux) et à la recrudescence des violences policières. Sans l'animer directement, la PSM a soutenu ce groupe de travail de différentes manières : partage d'expertise juridique, « mémoire » des actions similaires menées dans le passé, mobilisation du réseau d'allié.e.s existant sur ces enjeux et identification de nouvelles alliances pertinentes. Les réunions n'étaient pas régulières mais fréquentes, convoquées selon les besoins et l'avancée des démarches identifiées lors de la précédente rencontre. Le groupe est resté concentré sur ces seuls enjeux et a produit diverses interpellations et saisines, tout en alimentant plusieurs publications (notamment sur la question des discriminations dans l'accès aux bus et celles des violences policières) dans la presse locale, mais aussi nationale, à l'image de [cet article dans Libération](#). Ses membres ont aussi soutenu la diffusion d'une lettre rédigée par des [personnes exilées de la communauté érythréenne pour dénoncer les violences policières](#), en activant leurs réseaux existants mais en cherchant également à mobiliser de nouveaux alliés. Des liens avec [l'ACAT](#) (ONG de lutte contre la torture et la peine de mort) et l'OLPP (Observatoire lillois des pratiques policières) ont pu ainsi être établis dans ce cadre. Un protocole sur [« comment réagir en soutien aux victimes de violences policières », en anglais et français](#), a également été élaboré en lien avec la coordinatrice juridique de la PSM, mettant à jour des protocoles déjà existants, et les adaptant au contexte de la crise. Un mode de fonctionnement à retenir donc, qui pourrait d'ailleurs inspirer la redéfinition du « groupe action » évoqué plus haut.

Enfin, face à la crise pandémique, la PSM a également coordonné ou facilité diverses interpellations et saisines d'instances nationales et internationales. En dehors de la saisine des rapporteur.e.s ONU du 9 avril 2020 mentionnée plus haut, voici quelques exemples d'interpellations :

- En lien avec la PSM, des acteurs et actrices associatives agissant à la frontière franco-britannique ont pu participer à des réunions animées par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR) sur la situation des personnes migrantes présentes sur le territoire français. Le HCR ayant des rencontres hebdomadaires avec le ministère de l'Intérieur, la remontée d'information réalisée par le réseau permettait ensuite au HCR d'être en mesure de réaliser un focus spécifique sur la situation à la frontière
- Le Défenseur des droits s'est vu saisir pour des situations individuelles, mais aussi sur les situations globales de Calais et Grande-Synthe.
- La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme et du Citoyen (CNCDH) a été alertée de la situation à la frontière et a relayé ces alertes dans deux lettres de l'Observatoire de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, [celle du 6 avril](#) et celle du [21 avril 2020](#).

La PSM a également appuyé au mieux la coordination des acteurs et actrices associatives lors de la venue de plusieurs personnalités publiques sur le terrain. Ainsi :

- Le 27 août 2020, la députée européenne, Anne-Sophie Pelletier, membre de la commission LIBE et « *shadow rapporteur* » sur la directive « Retour », était à Calais pour venir échanger avec les associations sur la situation. Elle a communiqué le jour-même via les réseaux sociaux sur ce qu'elle avait pu entendre et constater. Le lendemain, sur proposition de la PSM, elle rencontrait également les acteurs de terrain à Grande-Synthe.
- Le 16 septembre, cinq député.e.s du groupe « Ecologie, Démocratie, Solidarités » sont également venu.e.s constater la situation sur le terrain, en réaction plus particulièrement à l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2020, interdisant les distributions alimentaires associatives dans certains lieux du centre-ville. La PSM a ici appuyé l'organisation de la « visite » sur le terrain pour que les député.e.s constatent la situation indigne dans laquelle sont maintenues les personnes exilées et l'état des dispositifs effectivement mis en place par les autorités, ainsi qu'une rencontre avec diverses associations de terrain. Les élu.e.s ont donné [une conférence de presse](#) juste après celle-ci, et signaient par ailleurs la semaine suivante, avec d'autres député.e.s, [un courrier adressé au ministre de l'Intérieur](#), réclamant la suspension de l'arrêté anti-distributions, l'arrêt des expulsions des lieux de vie et la recherche de solutions dignes.
- Le 22 septembre, c'est la Défenseure des droits nouvellement nommée, Claire Hédon, qui s'est rendue à Calais pour rencontrer les associations, puis les autorités. Là encore, la PSM a joué un rôle central dans l'organisation de la « visite » de la Défenseure et son équipe sur le terrain, dans la préparation des associations en amont de la rencontre, et dans l'animation de la rencontre elle-même. De manière exceptionnelle pour cette institution, qui préfère généralement garder ses recommandations pour les contentieux auxquels elle contribue, la Défenseure a choisi de communiquer dès le [24 septembre sur les conditions de vie dégradantes et inhumaines des personnes exilées à Calais](#).
- Le 25 septembre, enfin, ce sont à la fois deux membres du groupe communiste du Sénat, deux députés du groupe La France Insoumise de l'Assemblée Nationale, et deux députées européennes du groupe La France Insoumise (dont de nouveau Anne-Sophie Pelletier), qui sont venu.e.s rencontrer les associations et [dénoncer notamment, en pratiques, l'arrêté anti-distribution](#).

Il est toujours complexe d'évaluer l'impact de ces différentes interpellations, qu'elles aient concerné, dans cette période de crise du coronavirus, l'accès à l'eau et au savon des personnes exilées, l'ouverture de lieux d'hébergement, la protection des mineur.e.s, non accompagné.e.s l'accès à des masques, les violences policières accrues, les discriminations dans l'accès aux bus ou aux commerces, la poursuite des expulsions forcées des lieux de vie pendant toute la période, ou encore les entraves posées au travail associatif pendant le confinement.

Quel rôle ont-elles effectivement joué dans l'installation (temporaire) de quelques cabines de douche et de toilettes à Grande-Synthe, dans l'ouverture de dispositifs d'hébergement début avril, ou encore dans la suspension des discriminations systématiques (et assumées par le syndicat des transports) dans l'accès aux bus de ville ?

Ce qu'on peut affirmer, c'est que ces interpellations, que la PSM a [recensées et archivées de la manière la plus exhaustive possible pendant le confinement](#) :

- Ont nourri les différentes saisines

- Ont permis à des partenaires et allié.e.s de communiquer et d'interpeller à leur tour (notamment auprès d'administrations et de responsables politiques auxquelles nous avons plus difficilement accès, que ce soit au niveau régional ou national)
- Ont donné une visibilité médiatique aux manquements et violations des droits constatés, en contrepoint à une opération de communication -- également très active -- des préfectures concernées sur les mesures de protection qui auraient été mises en place pour les populations exilées

Sur cet enjeu de visibilité par les médias, Tham, service civique au Secours Catholique de Calais, a mené un travail remarquable : elle s'est appuyée sur la liste des interpellations produite par la PSM pour la croiser avec les différents articles de presse recensés de son côté entre le 6 mars et le 12 mai 2020. Une manière de voir si les interpellations associatives sont suivies d'effets en termes de couverture médiatique, et plus particulièrement dans quelle mesure les articles de presse reprennent les interpellations (et les éléments de langage/arguments) des acteurs et actrices associatives. Le bilan (qui se veut évidemment modeste), tiré par la Chargée de mission du Secours Catholique, était le suivant : la couverture presse semble meilleure quand il y a plusieurs signatures, quand l'interpellation s'inscrit dans le « bon » timing (proche de l'événement lui-même), quand la nouvelle est reprise par l'AFP, quand elle est écrite par les personnes exilées elles-mêmes. Des sujets « singuliers » permettent également une couverture médiatique : verbalisations des associations, violences policières. En revanche, il n'a pas été relevé de retombées significatives pour la saisine des rapporteur.e.s de l'ONU.

C. Animation des commissions thématiques de la PSM

L'assemblée générale de mars 2019 a acté le basculement de la PSM vers un fonctionnement qui se voulait plus horizontal et inclusif, organisé autour de commissions :

- Quatre commissions de fonctionnement, pérennes : « Employeuse », « Communication », « Finances » et « Bienveillance et pouvoir d'agir »
- Trois commissions thématiques : « Expulsions des lieux de (sur)vie », « Pouvoir d'agir des personnes exilées » et « Plaidoyer ».

En ce qui concerne plus particulièrement les commissions thématiques, la façon dont elles ont été pensées et développées ces deux dernières années se veut au croisement de trois objectifs, qui sont ceux autour desquels s'organise globalement la mission de la PSM, avec l'idée de créer toujours plus de cohérence :

- La formation et la montée en compétences des bénévoles et militant.e.s impliqué.e.s : les commissions sont ainsi actrices dans l'identification des besoins en formation et leur mise en place
- Le renforcement et l'incarnation du réseau PSM lui-même : les commissions ont pour mission de renforcer les « réflexes frontière » au sein du réseau, en rassemblant autant que possible des acteurs et actrices issu.e.s de différents territoires autour de la table
- Le soutien à l'organisation collective : les commissions jouent un rôle structurant dans le passage à l'action collective, en articulant au mieux les différentes actions locales (lorsque cela s'avère pertinent bien sûr) autour du projet « frontière » qu'elles promeuvent.

Depuis mars 2019, les membres du CA et salariées de la PSM ont donc mis beaucoup d'énergie à faire exister ces commissions, à les animer et les renforcer de manière continue. Elles ont été cependant portées et investies de manière relativement inégale en 2020 :

La commission « Expulsions des lieux de (sur)vie » s'est réunie à une seule occasion, le 24 janvier à Lille. Elle avait encore besoin de clarifier ses objectifs et son rôle parmi les différents espaces de discussion d'ores et déjà existants sur le thème (groupes juridiques, Observatoire national des expulsions, etc.). Mais elle se structure davantage en cette fin d'année 2020, en réponse aux besoins identifiés dans le réseau (demandes de se former sur les expulsions et la défense des droits des occupant.e.s de terrain, besoin d'une définition partagée de ce que sont les expulsions de lieu de (sur)vie à l'échelle de la frontière, etc.) et de la sortie à venir du rapport annuel de l'Observatoire national des expulsions. Il s'agit ici de penser la communication et la stratégie à déployer autour de cette sortie.

La commission « Pouvoir d'agir des personnes exilées », pourtant propulsée par un cycle d'ateliers éponymes en 2019/2020 avec l'organisme d'éducation populaire « La Boîte Sans Projet », ne s'est pour l'instant également réunie qu'à une seule occasion, le 8 juillet 2020. Cette commission a vocation à rassembler, non seulement des bénévoles et militant.e.s d'associations du réseau, mais aussi les personnes exilées qui seraient intéressées à repenser avec nous les pratiques associatives et les espaces d'échanges et de décision communs. La rencontre du 8 juillet a ainsi réuni 3 salarié.e.s et/ou bénévoles d'associations et 5 personnes également impliquées dans des associations, mais ayant vécu l'expérience de la migration et de l'exil assez récemment.

Le travail de recrutement et d'identification de personnes ressources pour cette commission se poursuit. Une rencontre devrait être programmée prochainement pour penser notamment la documentation des différentes initiatives et expérimentations qui ont pu exister et contribué à renforcer le pouvoir d'agir des personnes exilées « en transit », et l'articulation plus concrète du travail de cette commission avec la campagne de plaidoyer et le développement de la phase d'enquête auprès des personnes exilées à la frontière début 2021.

Quant à la commission « Plaidoyer », les premières rencontres ont eu lieu en janvier 2020 et se sont enchaînées tout au long de l'année, avec l'objectif d'élaborer une campagne de plaidoyer qui s'inscrit à la fois dans le moyen et long-terme, et à l'échelle de la frontière franco-britannique dans son ensemble (de Dunkerque à Ouistreham, et de Calais à Angres, en passant par le Béthunois). C'est une commission aujourd'hui structurante pour l'action de la PSM et qui est parvenue à mobiliser. Y participent actuellement le Secours Catholique, Utopia56, le *Refugee Women's Centre*, *Human Rights Observers*, Terre d'Errance Norrent-Fontes, *Help Refugees*, *Project Play* et *Refugee Rights Europe*.

En 2020, la PSM a animé pas moins de 19 rencontres : de la commission plaidoyer elle-même, mais aussi des sous-groupes de travail qui en ont émergé à partir du 17 avril, autour des trois axes désormais identifiés de la campagne. A savoir :

- Un [travail d'enquête auprès des personnes exilées](#), afin de les interroger sur les conditions de vie à la frontière franco-britannique et les solutions à mettre en place
- Un [travail d'analyse critique des politiques publiques](#) menées à la frontière ces 30 dernières années
- Un travail de rencontre et de construction d'alliances avec différents acteurs locaux

Parmi les 19 temps de rencontre, celui du 3 avril a permis à la commission de présenter l'avancée de sa réflexion auprès de nos partenaires de la Fondation Abbé Pierre, pour un premier retour critique nourri

de l'expérience de la FAP en termes de plaidoyer. Le 2 octobre, celle-ci était présente à Calais pour constater l'état d'avancement de la campagne et la nourrir une fois de plus de ses réflexions.

Afin de mobiliser autour de cette campagne, la commission a présenté ses travaux à Calais, le 7 septembre (20 personnes présentes, 12 associations représentées, agissant à Calais et/ou Grande-Synthe), et à Caen, devant des membres de l'assemblée locale des Etats Généraux des Migrations, le 15 octobre (15 personnes présentes, 10 associations représentées, agissant à Ouistreham et Caen). Une présentation dans la région de Béthune reste à programmer.

Le 18 septembre, des membres de la commission ont également échangé avec l'équipe de la mairie de Grande-Synthe mobilisée autour du projet européen « [Snapshots from the borders](#) » (SFTB), afin d'explorer les ponts qui pouvaient être faits entre notre campagne de plaidoyer et celle portée par SFTB « [pour un accueil digne et humain aux frontières avec partage de responsabilités](#) ». Les calendriers semblaient relativement incompatibles, mais les échanges vont se poursuivre.

Enfin, le 28 octobre, plusieurs membres de la commission rencontraient des membres de la Coordination des actions aux frontières intérieures (CAFI). La CAFI s'organise autour de 5 organisations nationales : Amnesty, la Cimade, Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières et le Secours Catholique. Il s'agissait cette fois d'explorer les ponts envisageables entre la campagne plaidoyer de la commission et le projet de commission d'enquête parlementaire porté par la CAFI. Des temps réguliers de suivi pour permettre aux deux projets de se nourrir et de se renforcer mutuellement sont à venir.

La campagne devrait être lancée en janvier 2021 et structurer l'action de la PSM sur toute l'année. Il s'agit prioritairement aujourd'hui d'aller chercher davantage d'acteurs et d'actrices agissant en dehors de Calais et Grande-Synthe pour intégrer le comité de pilotage de la campagne, et de trouver les moyens nécessaires (humains et financiers) pour que la campagne puisse effectivement se lancer et que la mobilisation de départ ne s'épuise pas.

2. Initiatives « hors-réseau » : soutenir les dynamiques collectives

A. Participation à l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels

Comme expliqué dans le contexte d'action, la problématique de harcèlement des habitant.e.s de terrain par le biais d'expulsions à répétition touche l'ensemble du réseau de la PSM.

De nombreux besoins ont été identifiés :

- des formations pour comprendre les enjeux
- des groupes de réflexion pour élaborer des stratégies
- des outils pour collecter les données de terrain
- du temps dégagé pour faire du plaidoyer et construire des alternatives possibles, comme la « maison du migrant ».

La PSM participe aux temps de formations et discussions relatifs à la défense des occupant.e.s de terrain, notamment à Paris avec la Fondation Abbé Pierre. Elle fait bénéficier les acteurs et actrices juridiques locaux de ces informations et crée des réunions spécifiques pour avancer sur ces questions et construire des stratégies communes. Du fait de la crise sanitaire, ces temps de rencontre n'ont pas pu avoir lieu, le soutien de la Fondation Abbé Pierre se maintenant pourtant avec une présence importante dans le groupe juridique régional ou en soutien d'organisation de plaidoyers, de contentieux.

La lutte contre les expulsions se situe dans le temps long, c'est une stratégie juridique, politique et communicationnelle. Il y a également un enjeu très fort autour de la collecte de données. Pour pouvoir agir contre les expulsions, il faut pouvoir les anticiper ou, *a minima*, disposer de l'information en temps réel. D'où diverses expérimentations en la matière qui doivent être poursuivies (groupe référent, travail du collectif HRO, etc.).

La PSM fait par ailleurs partie du groupe de travail mené par la Fondation Abbé Pierre et Romeurope sur l'Observatoire national des expulsions des lieux de vie informels et participe, le plus souvent par téléphone, aux réunions organisées autour de l'Observatoire à Paris.

L'objectif de cet Observatoire est de recenser les expulsions et évacuations des lieux de vie informels afin de pouvoir analyser la politique mise en œuvre autour de ces lieux et des populations, et de pouvoir mener un plaidoyer efficace car chiffré, daté, précis. Conçu pour travailler sur les expulsions des populations Roms, le questionnaire de l'Observatoire a dû s'adapter à la réalité des populations en transit vers l'Angleterre : 98 nationalités différentes, des expulsions quasi-quotidienne, une absence de base légale connue des expulsions, des propositions d'hébergement spécifiques en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) ou en Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation Administrative (CAES)... Cette plateforme en ligne intuitive a été pensée et améliorée pour les besoins spécifiques des bénévoles du Nord-Pas-de-Calais (une version anglaise a par exemple été ajoutée puisque beaucoup de bénévoles de l'équipe *Human Rights Observers* sont anglophones). L'idée qu'à terme, la collecte des données en ligne permettra à l'échelle nationale de mettre en valeur les expulsions de terrain à la frontière franco-britannique enthousiasme les bénévoles, qui y voient un outil de plaidoyer qui dépasse les institutions locales habituelles (mairies, préfectures, départements).

La prochaine note d'analyse sur les expulsions paraîtra en novembre 2020, autour cette fois-ci non seulement de données quantitatives mais également de données qualitatives, prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des personnes vivant dans des lieux de vie informels.

B. Campagnes contre la criminalisation des personnes solidaires

La PSM se mobilise depuis plusieurs années maintenant autour du réseau « *Délinquants solidaires* ». Celui-ci réunit plus de 650 associations et collectifs et a pour vocation d'en finir avec le délit de solidarité.

Un long travail d'enquête sur le harcèlement et les violences contre les bénévoles et militant.e.s de Calais et Grande-Synthe a également été mené par Amnesty International, avec le soutien de la PSM. Il a abouti à la publication du rapport : « [La solidarité prise pour cible – criminalisation et harcèlement des personnes qui défendent les droits des migrant.e.s et des réfugié.e.s dans le nord de la France](#) », le 5 juin 2019. Depuis, toujours en lien avec la PSM et différents acteurs et actrices locales, Amnesty poursuit son travail de veille et d'alerte sur les différentes formes de criminalisation des bénévoles et

militant.e.s à la frontière. Ainsi, le 20 mai 2020, l'organisation publiait notamment une [déclaration sur le harcèlement des défenseur.e.s des droits des personnes exilées en pleine crise sanitaire](#).

Plus spécifiquement, et dans une démarche relativement inédite pour l'organisation elle-même, Amnesty a décidé de mettre des moyens humains et financiers afin de développer, avec les actrices et acteurs locaux, une campagne de plaidoyer, à l'échelle de Calais cette fois-ci. L'objectif est obtenir l'amélioration concrète des conditions de travail des « défenseur.e.s des droits » des personnes exilées, que sont les actrices et acteurs associatifs, et ce au bout d'une année.

Cette campagne est élaborée par un comité de pilotage rassemblant des salariées d'Amnesty International France, des bénévoles d'Amnesty au niveau local, des représentant.e.s d'associations calaisiennes et la PSM. Elle s'élabore sur la base d'une enquête (commandée par Amnesty France, co-construite avec les associations locales et menée par l'Institut Harris) auprès des calaisiens et calaisiennes, interrogeant leurs représentations de l'action des associations aidantes, et a fortiori de la situation des personnes exilées dans leur ville et de l'action des différents pouvoirs publics. Toute une stratégie de communication est ainsi en cours d'élaboration, pour donner aux associations les moyens d'agir sur ces représentations et d'obtenir, à terme, plus de soutien et de reconnaissance au sein de la population locale. La campagne à destination des calaisien.ne.s devrait être lancée dans les prochaines semaines, pour se terminer au printemps 2021. En déconstruisant certains préjugés et en créant des espaces de rencontre et d'information entre associations et population calaisienne, cette campagne entend ainsi donner aux défenseur.e.s des droits d'autres leviers pour lutter contre la criminalisation de leur action.

Cette collaboration amène aux associations participantes une stimulante façon de travailler, avec une projection dans un plan d'action sur une année, des étapes conçues pour agir auprès de différentes cibles et augmenter progressivement notre rapport de force et notre pouvoir d'interpellation, des objectifs et « indicateurs de réussite » clairement identifiés, et une articulation de cette campagne locale avec la campagne menée par Amnesty à l'échelle nationale et internationale. Elle est enfin l'occasion de renforcer nos liens avec les équipes d'Amnesty au niveau régional.

3. Actions collectives : soutenir leur émergence et appuyer leur organisation

A. La coordination de contentieux et d'actions juridiques

Les associations du réseau, dans leur mission d'accompagnement et de soutien des personnes exilé.e.s se retrouvent parfois au cœur d'actions contentieuses, en défense (contestation d'arrêtés municipaux ou préfectoraux) ou de manière pro-active pour demander l'amélioration des conditions de vie des exilé.e.s. Dans le cadre de ces contentieux, la PSM essaye de faciliter les liens entre associations et avocat.e.s, les façons de travailler et les attentes étant parfois très différentes. C'est un véritable travail de médiation et de « digestion » des informations.

Ce sont donc les associations sur le terrain qui réalisent le travail de collecte d'informations et de documents, la PSM qui coordonne et explicite, et les avocat.e.s qui répondent aux questions et proposent des stratégies.

Grâce au groupe juridique régional et aux précédents contentieux menés par les associations du réseau, le lien avec les avocat.e.s s'est véritablement resserré. Bénéficiaires des informations du réseau, ils et elles peuvent être plus réactives et plus impliquées, notamment à travers la liste mails Avocat.e.s.

Un guide de bonnes pratiques réalisé par Camille Six, la précédente coordinatrice juridique de la PSM, issu de différents bilans de précédents contentieux permet une certaine aisance dans la coordination de contentieux, les écueils déjà expérimentés pouvant être davantage évités.

- **Une nouvelle proposition de contentieux sur les conditions de vie des personnes exilées Grande-Synthe**

L'histoire contentieuse à Grande-Synthe a abouti à deux décisions finales en 2019, qui étaient des victoires au vu des décisions rendues par les juridictions, mais qui ont été vécues en demi-teinte par les associations au vu des conséquences nulles ou insatisfaisantes pour les personnes exilées.

- Une première décision qui condamnait une expulsion de terrain de 2017 comme étant illégale sur la base même utilisée (des lois anti-terroristes), mais aussi sur le non-consentement des personnes à être « mises à l'abri » - cette décision intervenant deux ans après l'expulsion, et ne rendant pas justice aux personnes expulsées.
- Une décision finale du Conseil d'Etat en juin, qui, après une défaite au Tribunal administratif de Lille en mars 2019, enjoignait à l'État d'installer des dispositifs sanitaires autour du gymnase, où vivaient (à l'intérieur et autour) un millier de personnes, mais aussi de fournir une information aux droits adaptée. Les mesures provisoires obtenues étaient cependant insuffisantes. Placées sur un seul lieu de vie, mises en place tardivement, elles ont été retirées dès l'expulsion du gymnase le 17 septembre 2019.

Faisant un bilan mitigé de ce qui avait été obtenu avec l'usage du contentieux, le groupe référent a été moins force de proposition auprès de l'inter-association Grande-Synthe sur des perspectives contentieuses en 2020. Mais au vu des conditions de vie dégradées sur les différentes «Jungles», et du manque d'accès à l'eau criant, l'association Utopia 56 a lancé une initiative pour essayer *a minima* d'obtenir un accès à l'eau potable, des toilettes, des douches, et un ramassage des déchets auprès des lieux de (sur)vie.

Le groupe référent a décidé de soutenir cette initiative en apportant son expérience et des outils : notamment la construction d'une enquête flash, mais aussi un lien avec les avocat.e.s et juristes du groupe juridique régional pour penser au mieux la stratégie. Le groupe référent a décidé de consacrer son action de juillet à fin 2020 à travailler sur cette démarche.

La discussion stratégique se fait à plusieurs niveaux, au sein du groupe référent et aussi dans diverses instances avec les avocat.e.s que nous avons choisi.e.s. Les résultats de cette discussion stratégique sont présentés à l'inter-association Grande-Synthe. Tout doit être pensé, de la recherche de requérant.e.s personnes physiques à la stratégie de communication, en passant par la coordination des associations participantes au contentieux. C'est un contentieux particulièrement complexe, notamment concernant nos relations avec la mairie de Grande-Synthe, auprès de laquelle les associations mènent un travail de négociation politique pour obtenir des accès aux droits et à des services minimaux pour les personnes exilées.

- **Trois contentieux à visées différentes à Calais sont à l'état de projet :**

- Une plainte collective pour discriminations à l'accès aux bus

Il s'agit d'un projet de plainte collective associative destiné à appuyer des requérant.e.s physiques victimes de discriminations caractérisées à l'entrée dans les bus du Calais. Cette situation de discrimination, si elle est documentée depuis février 2020, ne date pas d'hier, mais connaît une forte aggravation en 2020, notamment pendant la crise sanitaire.

- Une réaction en défense à des arrêtés préfectoraux visant l'action de distribution des associations indépendantes en centre-ville

L'histoire des arrêtés anti-distribution en centre-ville a commencé avec des arrêtés municipaux en 2017 qui avaient déjà été contestés par les associations en référé et également dans un recours en annulation au fond, ces deux recours donnant raison aux associations face à la mairie en 2017, puis en décembre 2019 pour le recours au fond. Le Tribunal administratif de Lille indiquait alors la mairie incompétente pour prendre ce type d'arrêté, la police étant étatisée à Calais.

Suite au changement de ministère de l'intérieur au gouvernement en juin 2020, la maire de Calais a directement sollicité Gérald Darmanin pour qu'il prenne un arrêté, ce qui s'est traduit le 10 septembre par un arrêté préfectoral interdisant les distributions dans certaines rues formant un large périmètre dans le centre-ville de Calais. Ces interdictions de distribution sont faites dans un contexte d'expulsions très violentes depuis le 10 juillet des différents lieux de (sur)vie des personnes exilées à la marge de la ville, forçant les personnes à rejoindre le centre-ville. Les arrêtés ont pour conséquences des verbalisations des associations dans les rues visées, mais parfois aussi dans les rues qui ne sont pas visées par les arrêtés.

Le premier arrêté du 10 septembre a été contesté en référé liberté, avec une argumentation tournant autour du principe de fraternité. Le Tribunal administratif a rejeté le recours au motif qu'il n'y avait d'urgence à ce que l'arrêté soit annulé, les associations indépendantes pouvant toujours distribuer dans les rues adjacentes. Les associations ont formé appel de la décision auprès du Conseil d'État qui a suivi l'analyse du Tribunal et a rejeté le référé pour défaut d'urgence.

Le deuxième arrêté paru le 30 septembre a été contesté cette fois-ci avec un recours au fond. Les délais sont de deux ans minimum pour avoir une décision de justice.

Le troisième arrêté paru le 16 octobre sera probablement contesté par la coalition d'associations nationales et locales.

- Un contentieux en projet sur les expulsions menées sur la base légale de la « flagrance »

Dans un contexte d'expulsions particulièrement brutales en 2020, faisant suite à un harcèlement continu de 4 ans des personnes exilées sur Calais, notamment sur une base légale détournée de ses finalités juridiques premières – la flagrance – deux lieux de (sur)vie, reconstitués après les expulsions des 10 et 30 juillet, ont été expulsés les 29 septembre et 2 octobre sans qu'il n'y ait de base légale claire. Les bases légales revendiquées par la préfecture sont « le péril imminent », la « mise à l'abri » et la « flagrance ». Un recours est formé par plusieurs associations locales ainsi que les associations nationales membres du groupe juridique régional pour faire reconnaître une voie de fait de la part de la préfecture, c'est-à-dire faire condamner « une illégalité manifeste commise par l'Administration à l'encontre du droit de propriété ou d'une liberté fondamentale » que semble constituer une expulsion d'un lieu de vie de 800 personnes sans base légale.

B. Appui à l'organisation de manifestations et d'actions de sensibilisation

Le 4 mars 2020, une manifestation pour le droit au logement a été organisée au centre de Dunkerque par les acteurs associatifs, en vue d'interpeller les candidat.e.s aux élections municipales sur l'enjeu d'un accès digne à l'hébergement et au logement pour toutes et tous. Cette action a réuni des bénévoles et militant.e.s de Grande-Synthe, de Calais et de Norrent-Fontes.

La PSM a été en soutien à différents niveaux : l'idée a émergé lors de rencontres communes des « groupe référent » de Grande-Synthe et « groupe action » de Calais, animées par la PSM ; nous avons également animé des rencontres préparatoires spécifiques, y compris dans le cadre de l'atelier sensibilisation qui s'est tenu à Dunkerque en février, et avons été parties prenantes de l'organisation en amont, du travail de communication sur l'événement, et du déroulement de cette action le jour-même.

Dans les suites des discussions de l'atelier sensibilisation, un « porteur de paroles » a notamment été mis en place avec le soutien de la PSM. Organisé autour de la question : « Des centaines de personnes à la rue dans le Dunkerquois, ça vous fait quoi ? », il a permis aux bénévoles et militant.e.s présent.e.s d'interagir plus directement avec les passant.e.s, et de récolter un ensemble de paroles publiques. Ces paroles récoltées pouvant être ensuite portées auprès des candidat.e.s et autorités en place.

Les bénévoles et militant.e.s présent.e.s ont également organisé un « die-in » sur la place, pour signifier les conséquences destructrices du nonaccès à un logement digne pour toutes et tous et de l'inaction des pouvoirs publics à ce sujet.



En mars 2020, la PSM a aussi soutenu le lancement d'une campagne sur les réseaux sociaux, autour d'une [page Facebook « Confinées dans la rue »](#). Lancée le 19 mars, la campagne visait à informer le public que, pendant que nous étions « solidaires et uni.e.s » et restions chez nous pour limiter la propagation du coronavirus, des milliers de personnes n'avaient pas cette opportunité et se retrouvaient « confinées dans la rue ». 539 personnes se sont abonnées à cette page et la publication de présentation initiale a rejoint 4460 personnes. Cependant, l'énergie collective de départ autour de la campagne s'est assez vite essoufflée, faute d'avoir planifié sans doute sur moyen terme les ressources et objectifs de la campagne, et d'avoir été suffisamment outillé et formé sur les façons de faire vivre une telle campagne

sur les réseaux sociaux. Le bilan reste donc à faire, mais cela pourrait également être une perspective de formation à offrir au réseau.

C. Coordination du Journal des Jungles

Les résidences d'écriture du « Journal des Jungles » rassemblent, sur 3 jours, des bénévoles de terrain et des personnes exilées sur un lieu de vie spécifique. Des artistes participent également et sont en charge de faciliter l'émergence de la parole, sa mise en forme de multiples manières.

Au-delà de la résidence d'écriture, moment d'existence du réseau PSM « au concret » (par la rencontre entre bénévoles venu.e.s de différents lieux), et d'affirmation du pouvoir d'agir des personnes exilées elles-mêmes, le « Journal des Jungles » constitue par ailleurs un puissant outil de sensibilisation, distribué largement au sein du réseau, mais aussi dans les écoles et lors de différents événements.

En janvier 2020, c'est le numéro 13, intitulé « Femmes traversant les frontières//Women Crossing Borders » qui paraît. La résidence d'écriture elle-même a été organisée à Calais, du 20 au 22 septembre 2019, dans les locaux du Secours Catholique, et s'est faite en non-mixité : parole aux femmes exilées ! Deux réunions de préparation ont eu lieu en amont, avec les associations de terrain organisatrices : le Planning familial 62 et le Secours Catholique, mais aussi Gynécologie Sans Frontières, le *Refugee Women's Centre* et *Project Play* (qui a animé un espace dédié aux enfants pendant la résidence, pour permettre aux femmes présentes de se consacrer à l'écriture). Une de ces rencontres a également permis de présenter le journal à certaines femmes exilées présentes à la « journée femmes », rendez-vous hebdomadaire au Secours Catholique.

Au total, 15 femmes ont participé à cette résidence. Le [numéro 13](#) dans sa version papier a donc été diffusé à partir de janvier 2020. [Un complément a également été mis en ligne](#) en mai 2020.

Du 16 au 18 octobre, la résidence du numéro 14 du Journal des Jungles s'est tenue à Caen, en lien avec le Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham (CAMO), mais aussi d'autres acteurs associatifs locaux, comme le Collectif citoyen de Ouistreham. Nous avons été chaleureusement accueilli.e.s dans les locaux du syndicat Solidaires, à Caen. 8 personnes exilées ont participé à cette résidence et ont décidé de parler des violences subies au quotidien, dans leurs diverses formes, et notamment des violences policières. Le journal papier devrait sortir d'ici la fin de l'année, pour un lancement d'ores et déjà prévu à Ouistreham – si la situation sanitaire le permet -- en janvier 2021.

III. Vie associative et communication interne

1. Organisation interne de la PSM

L'assemblée générale de mars 2018 de la PSM acte d'un basculement vers une organisation à la fois plus horizontale et plus inclusive. Cela fait suite à une crise interne, qui voit le bureau de la PSM se dissoudre (faute d'avoir pu répondre à cette crise justement), mais entend aussi être une réponse (partielle) à une tension constitutive de la PSM : créée pour appuyer ses associations membres et leur offrir des espaces pour « sortir de l'urgence », la PSM repose pour cela sur l'énergie de bénévoles et salarié.e.s d'associations elles-mêmes constamment prises dans l'urgence et dans leurs réalités locales.

En mars 2018, l'AG propose donc la mise en place de commissions. Cette proposition est travaillée par les membres du CA pendant un an, en parallèle à un travail de révision des statuts de la PSM, et actée à l'assemblée générale du 31 mars 2019.

Depuis, il n'y a plus de bureau, ni de président.e.s. Les administrateurs et administratrices de la PSM sont les membres du conseil d'administration, élu.e.s par l'assemblée générale. La PSM a également rédigé un [règlement intérieur](#) contenant des éléments plus précis sur ses instances, ainsi que sur le cadre de travail et d'action qu'elle entend promouvoir. Quant aux commissions, elles ont été pensées pour associer davantage les administrateurs et administratrices au travail de la PSM, mais aussi y inclure des militant.e.s et bénévoles d'autres associations, si possible à l'échelle de l'ensemble du territoire de la PSM, ainsi que différentes personnes ressources.

Deux types de commissions existent désormais à la PSM : d'un côté, quatre commissions pérennes, de fonctionnement -- « employeuse », « finances », « communication » et « bienveillance et gestion des conflits » --, et de l'autre, trois commissions thématiques -- « pouvoir d'agir des personnes exilées », « expulsions /défense des droits des occupant.e.s de terrain» et « plaidoyer ».

Les commissions ont été pensées pour associer davantage les administrateurs et administratrices au travail de la PSM, mais aussi y inclure des militant.e.s et bénévoles d'autres associations, si possible à l'échelle de l'ensemble du territoire de la PSM, ainsi que différentes personnes ressources.

2. Fonctionnement des commissions et du CA

« Commission finances »

Elle est en charge de la gestion des comptes de l'association, de la réalisation des budgets prévisionnels, de la tenue de la comptabilité et de la clôture des comptes. Elle organise la recherche des financements nécessaires au fonctionnement de la PSM, et s'est doté d'un outil spécifique pour cela (tableau partagé de recensement et de suivi). Elle seconde les salarié.e.s dans l'écriture de documents destinés aux organismes financeurs.

En 2020, elle est composée des deux salariées, de deux membres bénévoles du Conseil d'administration et d'une bénévole extérieure qui propose son soutien sur la recherche de financements.

« Commission employeuse »

Elle est en charge de veiller aux conditions de travail des salariées de l'association, de les accompagner dans la priorisation de leurs actions, et de préparer les éventuelles discussions stratégiques en vue d'un arbitrage par le conseil d'administration. C'est également elle qui organise les entretiens individuels avec les salariées.

Grâce à la Commission employeuse, les salariées obtiennent des réponses auprès d'interlocutrices et d'interlocuteurs clairement identifié.e.s et sont mieux accompagnées dans la durée, avec un vrai travail de suivi opéré par les membres de la commission, individualisé au besoin.

Elle est aujourd'hui composée de 4 membres du CA. Elle s'est réunie à 6 reprises au 31 octobre 2020 : le 13 et le 27 mars, le 18 juin, le 13 juillet, le 6 et le 29 octobre. Elle s'est notamment adaptée à la crise sanitaire en proposant des espaces en visioconférence dès le premier mois de confinement, et a réalisé un suivi rapproché autour des conditions de travail sanitaires des salariées

« Commission communication »

La commission communication est en charge d'animer et d'améliorer les différents outils de communication interne du réseau : la newsletter (934 abonné.e.s), le site internet (3300 visites par mois) et la page Facebook de la PSM (1081 abonné.e.s).

Un premier groupe s'est rapidement constitué au sein de cette commission autour de la newsletter. Auparavant rédigée par les salariées de la PSM, cette lettre d'information mensuelle est, depuis juin 2018, prise totalement en charge par cette commission. Les bénévoles impliquées ont été formées par les salariées de la PSM et un document a été rédigé afin de permettre à toute nouvelle personne intégrant la commission de reprendre la mission de manière autonome.

Les membres de ce groupe assurent le lien avec des « relais-terrain » sur l'ensemble des lieux d'action de la PSM, afin que les informations et actualités puissent être intégrées dans la newsletter. Ce travail a permis d'enrichir le contenu de la newsletter et de créer de nouveau lien dans le réseau, mais il apparaît également nécessaire de renouveler et d'actualiser aujourd'hui cette liste de « relais terrain ».

Au cours de l'été 2019, de nouveaux et nouvelles membres ont intégré la commission afin de travailler sur un nouveau site internet. C'est un défi important pour la PSM car [le site](#) est très visité et nous le concevons comme un espace-ressource pour nos membres. Ce travail autour de la création d'un nouveau site internet se fait à travers un comité de pilotage composé des salariées, de membres bénévoles du Conseil d'administration, mais également de personnes ressources dans le réseau. La coopérative de travail Cliss XXI nous appuie dans ce comité de pilotage, et est chargée de créer une première maquette du site d'ici la fin de l'année 2020.

« Commission Bienveillance et gestion des conflits »

Elle garantit le respect du cadre de fonctionnement de la PSM ([articles 5 à 7 de son règlement](#)) et peut le faire évoluer en fonction des besoins et améliorations proposées. Elle réfléchit et organise les outils et temps d'appropriation de ce cadre par l'ensemble des membres de la PSM et participant.e.s à ses instances et activités. Cela pourra notamment prendre la forme d'ateliers sur les questions de racisme et de sexisme dans les milieux bénévoles et militant.e.s.

La commission, qui a pu s'appuyer sur un cycle dédié de formation sur l'anticipation et la gestion des conflits en septembre 2019 pour recruter, est opérationnelle depuis fin 2019. Elle est aujourd'hui composée de 6 membres et a d'ores et déjà accompagné l'élaboration d'une [charte de fonctionnement](#),

en mars 2020, pour un espace de rencontre inter-associatif à Calais, animé par la PSM. Elle réfléchit aujourd'hui à créer des temps de partage et de réflexion sur la question de l'épuisement des bénévoles.

Conseil d'administration

Les rencontres du CA ont vocation à s'espacer au fur-et-à-mesure que les commissions deviennent opérationnelles. Le fonctionnement de celles-ci commence à s'étoffer, la PSM s'activant à trouver de nouvelles et nouveaux bénévoles, complétant les membres du CA pour faire vivre les commissions. Les réunions de CA en 2020 ont néanmoins continué à se tenir sur une base mensuelle en 2020, mais selon des modalités différentes. Deux temps importants d'orientations stratégiques ont été organisés, l'un en janvier, l'autre début juillet. Une organisation d'ordre pratique s'est également mise en place en parallèle : le CA se réunit par téléphone une à deux heures tous les premiers lundi du mois pour prendre des décisions de fonctionnement. Des Conseils d'administration en présentiel ont toujours lieu, mais de manière moins fréquente, et moins tournante (déplacements dans les différents lieux frontière) que les précédentes années.

L'assemblée générale de la PSM a dû être reportée : prévue initialement en mars, elle s'est finalement tenue le dimanche 11 octobre.

Le CA élu dans le cadre de cette assemblée générale est composé de 11 personnes, dont 7 femmes et 4 hommes. 7 d'entre ces membres représentent les associations suivantes : Amnesty, l'Auberge des migrants, le Collectif Cambrésis d'Aide aux Migrants, ECNou, Itinérance Dieppe, le Secours Catholique littoral et Terre d'Errance Norrent-Fontes.

Itinérance Cherbourg, représenté au CA de la PSM depuis de nombreuses années, a préféré se recentrer sur la restructuration de l'association, suite à la mort violente de leur président, Jean Dussine. Parallèlement, le CA de la PSM accueille de nouvelles figures, dont Claire Cleenwerck, qui représente Amnesty Pas-de-Calais/Somme ; Thierry Eloire, qui représente le Collectif Cambrésis d'Aide aux Migrants ; et Diane Léon, ancienne salariée de la Croix Rouge sur le littoral, qui vient faire bénéficier la PSM de son expertise à titre individuel.

3. Organisation et conditions de travail des salariées

Sur ces trois dernières années, la PSM a dû se réorganiser autour de 2 salariées plutôt que 3. Suite au départ du coordinateur en septembre 2018, la PSM n'a pas réussi à réunir les financements nécessaires pour recruter de nouveau durablement une 3ème personne. Il nous reste difficile d'identifier des subventions publiques susceptibles de financer la mission de la PSM (la Région Hauts-de-France, par exemple, a massivement réorienté ses financements sur des missions d'employabilité ces dernières années).

La PSM a parallèlement souhaité prendre le temps de stabiliser et renforcer son organisation interne, avant de ré-envisager l'élargissement de l'équipe salariée. A ce jour, ce sont deux salariées qui mettent en place les activités de la PSM, autour de postes qui ont été amenés à évoluer en fonction :

- Clémentine Le Berre, sur un poste de juriste, renommé « coordination juridique » à l'occasion de son recrutement en juin 2019 : le changement d'intitulé réaffirme l'accent mis sur l'accompagnement collectif des bénévoles sur les questions juridiques, plutôt que sur du suivi individuel. Ainsi, même si Clémentine continue de répondre ponctuellement à des demandes

des bénévoles concernant la situation d'une personne en particulier, elle privilégie des temps collectifs d'échanges et de formation. Parallèlement, en charge de l'animation du réseau, elle coordonne les contentieux et structure le réseau de juristes et avocat.e.s qui soutiennent les membres de la PSM

- Marie Le Ray, « chargée de mission sensibilisation et éducation populaire », devenue « coordinatrice - organisation collective et sensibilisation » en novembre 2019 : également en charge de l'animation du réseau, la salariée est personne ressource pour la construction de stratégies d'actions collectives (dont interpellations, campagnes de plaidoyer, actions symboliques), le renforcement du pouvoir d'agir des personnes exilées, et anime des temps de formation et de partage d'expériences sur la sensibilisation.

Par ailleurs, Camille Doré a été recrutée en tant que stagiaire sur la mission de documentation des contentieux collectifs de juillet 2020 à début janvier 2021.

Un ou une nouvelle stagiaire devrait être accueilli.e en 2021, pour appuyer cette fois-ci le travail de documentation sur le pouvoir d'agir des personnes exilées et plus largement celui de la commission éponyme.

Enfin, même si les incertitudes restent grandes, la PSM va réfléchir de nouveau à la possibilité d'un recrutement en 2021, que ce soit celui d'un.e troisième salarié.e si ses finances le permettent, et/ou celui d'un.e chargé.e d'étude pour coordonner le lancement de la campagne plaidoyer, plus particulièrement la réalisation du travail d'enquête auprès des personnes exilées.

Le siège de la Plateforme des Soutiens aux Migrant.e.s se situe à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque (Terre-Plein du Jeu de mail, Rue du 11 novembre).

Les salariées de la PSM disposent d'un espace de réunion à la Maison de la Vie Associative de Dunkerque. Elles peuvent utiliser également les locaux du Secours Catholique, rue de Moscou à Calais. Elles travaillent régulièrement à leur domicile. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les salariées disposent également d'un espace de travail partagé au sein de Mons Fabrica (tiers lieu) à Mons-en-Barœul.

Des réunions d'équipe ont lieu régulièrement, sur une base hebdomadaire.

Malgré le fait que ce soit une petite équipe, les salariées bénéficient également depuis octobre 2020 d'un temps de supervision et d'« analyse des pratiques ». Les premières rencontres sont prévues sur une base mensuelle.

LEXIQUE

ASE - Aide Sociale à l'Enfance

CAES - Centre d'Accueil et d'Evaluation de la Situation

CAFI - Coordination des Acteurs aux Frontières Intérieures

CAMO - Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham

CAO - Centre d'Accueil et d'Orientation

CEDH - Cour Européenne des Droits de l'Homme

CGLPD - Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté

CRA - Centre de Rétention Administrative

EGM - États Généraux des Migrations

FAP - Fondation Abbé Pierre

GISTI – Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés

HRO - *Human Rights Observers*

HUDA - Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

MIE – Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s

OCRIEST - Office Central pour la Répression de l'Immigration irrégulière et l'Emploi d'étrangers Sans Titre

ONU - Organisation des Nations Unies

OQTF - Obligation de Quitter le Territoire Français

URIOPSS - Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux

VNF - Voies Navigables de France